

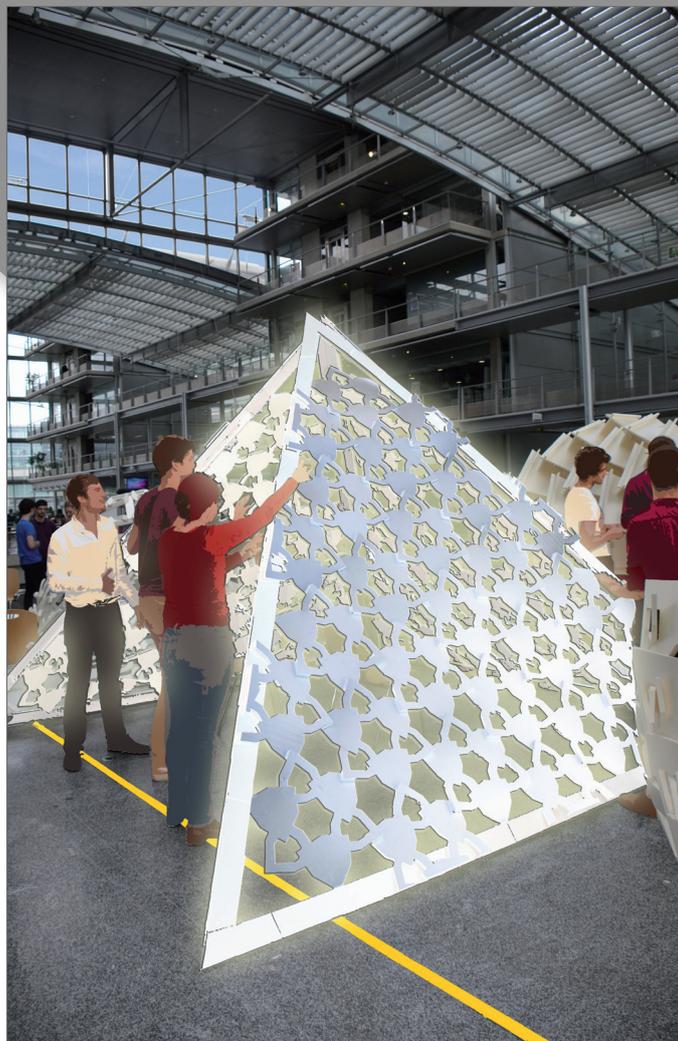


École des Ponts
ParisTech

2015 / 2016

LIVRET D'ACCUEIL

ÉLÈVES EN FORMATION D'INGÉNIEUR
CYCLE MASTER



Informations générales
Programme et calendrier
des enseignements





Bienvenue à l'École

L'École des Ponts ParisTech place au cœur de sa stratégie d'enseignement et de recherche la modélisation dans les champs disciplinaires que sont la mécanique, les matériaux, l'économie, les mathématiques appliquées et les sciences de l'environnement, au service de secteurs professionnels comme le génie civil, les transports, l'énergie, l'eau, les services urbains, les réseaux et les territoires.

Relever les grands défis de société est constitutif de l'histoire de l'École et la guide pour le futur. Ainsi, construire l'avenir dans un monde dont les ressources sont limitées et où les activités humaines impactent l'environnement jusqu'à l'échelle de la planète est un formidable défi que les jeunes générations formées à l'École devront relever.

Vous aurez un contact permanent et privilégié avec le monde de l'entreprise et recevrez une formation professionnalisante, conduisant à une palette de débouchés particulièrement riche et diversifiée : des métiers de la construction, de l'environnement, du transport et de l'énergie, où les entreprises françaises sont leaders mondiaux, des métiers de la recherche, d'expertise, de conception, de direction de projets ou de management dans l'industrie, du conseil en technologie, en logistique, en stratégie, ou encore des métiers d'ingénierie économique ou financière dans les banques, les grandes entreprises ou les organismes internationaux.

Vous rencontrerez des étudiants et des chercheurs de très nombreuses nationalités.

Vous étudierez dans une institution à taille humaine, dans une ambiance multiculturelle et avec une approche pluridisciplinaire.

Ce livret d'accueil a pour but de faciliter votre séjour à l'École. En complément des renseignements pratiques, vous y trouverez des informations sur le déroulement de votre scolarité, vos démarches à la rentrée, l'emploi du temps et la vie sur le campus de l'École.

Armel de la BOURDONNAYE

Directeur de l'École nationale des ponts et chaussées

SOMMAIRE

1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES	4
1.1 - PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE	4
1.1.1 - Historique	4
1.1.2 - L'École aujourd'hui	4
1.2 - LES INSTANCES DE L'ÉCOLE	5
1.2.1 - Les conseils	5
1.2.2 - Les représentants des élèves aux CA et CER	5
1.3 - ORGANIGRAMME	7
2 - VOTRE ARRIVÉE SUR LE CAMPUS	9
2.1 - CONNAITRE LES SERVICES DE L'ÉCOLE	9
2.1.1 - Accès à l'École	9
2.1.2 - La restauration	10
2.1.3 - La vie associative à l'École	11
2.1.4 - Le sport	12
2.1.5 - Le service de médecine préventive	12
2.1.6 - Hygiène et sécurité	13
2.1.7 - Respect de l'image	13
2.1.8 - Ressources et services	13
a) La bibliothèque Lesage	13
b) Locaux mis à la disposition des élèves	14
c) Informatique	15
d) L'espace élèves du site internet	15
e) Les ressources pédagogiques en ligne	15
f) Service de reprographie	15
g) Casiers élèves	16
h) Focus Métiers	16
i) Le Programme d'Orientation Professionnelle (POP)	16
j) Délivrance de documents administratifs et de diplômes	18
2.2 – VOTRE INSCRIPTION	19
2.3 - LOGEMENT	20
2.4 – VISITE MÉDICALE	21
3 - CURSUS ET RÈGLES DE SCOLARITÉ	22
3.1 – VOTRE CURSUS	22
3.1.1 – Obligation de mobilité internationale	23
3.1.2 - Règles particulières applicables aux élèves stagiaires	23
3.2 – VOTRE CONTRAT DE FORMATION	24
3.3 – MODULES DE FORMATION LINGUISTIQUE	25
3.4 – MODULE DE SPORT	26
4 – STAGE DE 2^e ANNÉE	28
5 - VOTRE 3^e ANNÉE OU FORMATION COMPLÉMENTAIRE INTÉGRÉE (FCI)	30
5.1 – FORMATION A L'ÉCOLE DES PONTS	30
5.1.1 - Coursus ingénieur	30
5.1.2 - Masters	30
5.1.3 - Mastères spécialisés / Formation continue	32

5.2 - FORMATION HORS ÉCOLE DES PONTS	32
5.2.1 - En France	32
5.2.2 - A l'étranger	33
5.3 - PROJET DE FIN D'ETUDES (PFE)	33
6 - EMPLOI DU TEMPS (CYCLE MASTER)	34
6.1 - PLANNING DE LA RENTRÉE	35
6.2 - SEMAINES D'OUVERTURE	38
6.3 - LE CALENDRIER ANNUEL	38
6.4 - EMPLOI DU TEMPS HEBDOMADAIRE	40
7 - RÈGLEMENT DE SCOLARITÉ	42
8 - DÉROULEMENT ET SURVEILLANCES D'EXAMENS	44
9 - CONTACTS UTILES	45

1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 - PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

1.1.1 - Historique

1747 L'origine de l'École nationale des ponts et chaussées remonte à un arrêt du Conseil du Roi du 14 février 1747 sur proposition de Charles-Daniel Trudaine, intendant des finances. Cette initiative visait à remédier au défaut de qualification de nombre d'ingénieurs du corps des ponts et chaussées. Le premier directeur de l'École, Jean-Rodolphe Perronet, en fonction 47 ans jusqu'à sa mort en 1794, développa un enseignement fondé sur l'apprentissage et le tutorat.

1791 L'École devient « nationale », l'admission s'y fait par concours, l'enseignement dispensé est gratuit et les élèves perçoivent un traitement fixe. Après la création en 1794 de l'École Polytechnique, créée pour élever le niveau des élèves, l'École nationale des ponts et chaussées est devenue école d'application. En 1796, Jacques-Élie Lamblardie, directeur de l'École (1796-1797), suscite la création des deux premières chaires d'enseignement (architecture hydraulique et pratique des constructions ; dessins d'architectures). L'enseignement magistral systématisé par Gaspard Riche de Prony, directeur de l'École (1798-1839), rompra définitivement avec le système d'enseignement hérité de Perronet.

1830 Jusque-là réservée aux anciens élèves de l'École polytechnique ayant choisi à leur sortie le service des ponts et chaussées, l'École accueillera, à partir de 1830, des anciens élèves de l'École Polytechnique n'ayant pas fait ce choix, et à partir de 1851, par voie de concours, des élèves non polytechniciens français.

1831 Le premier laboratoire de l'École est créé. Il deviendra le laboratoire central des ponts et chaussées en 1949. Initiée dès le XVIII^e siècle, l'internationalisation s'est développée pendant la révolution industrielle de 1851 à 1923, et 40 % des élèves civils inscrits à l'École sont étrangers, ce qui explique la forte notoriété internationale de l'École.

1.1.2 - L'École aujourd'hui

En 1994, l'École se dote du statut juridique du type EPSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel). Elle est placée sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

1997 L'École s'installe à la Cité Descartes dans un bâtiment partagé avec l'ENSG.

2007 L'École est membre fondateur de 2 PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) : Université Paris-Est et ParisTech.

2008 L'École adopte comme nom de marque « École des Ponts ParisTech ».

2010 Les 150 ans de Ponts Alliance sont célébrés à la Maison des Ponts. Regroupement en cours des organismes scientifiques et techniques placés sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL).

2013 L'École des Ponts ParisTech a signé avec PSL (Paris Sciences et Lettres) une convention de partenariat renforcée.

L'École compte environ 2000 étudiants dont 800 en Formation d'ingénieur.

La recherche à l'École des Ponts Paris Tech est organisée en 11 laboratoires et s'appuie sur 336 chercheurs permanents dont 87 sur poste de l'École, partenaires communs avec d'autres établissements de l'enseignement supérieur français, des organismes de recherche et des entreprises, qui développent leurs travaux notamment dans les champs des mathématiques appliquées, de la mécanique, de l'économie, des sciences de l'environnement et des sciences sociales.

Elle oeuvre également pour le développement des études doctorales.

1.2 - LES INSTANCES DE L'ÉCOLE

1.2.1 - Les conseils

Le **Conseil d'administration** est composé de représentants de l'administration, de personnels qualifiés du monde scientifique, industriel et économique, de représentants des enseignants, des chercheurs, **des représentants élèves** et du personnel de l'École.

Il fixe les orientations générales des activités et de la gestion de l'établissement. Il délibère en particulier sur :

- le règlement intérieur de l'École et le règlement de scolarité,
- le budget et ses modifications, les catégories de conventions, contrats et marchés,
- le rapport annuel du directeur sur le fonctionnement de l'établissement,
- les programmes de recherche.

Le **Conseil scientifique** est composé de personnalités compétentes dans le domaine de la recherche. Il propose les orientations de la politique scientifique de l'École et évalue les réalisations.

Le **Conseil d'enseignement et de recherche** est présidé par le directeur de l'École et comprend 24 membres : huit représentants de la direction de l'École, huit représentants du corps enseignant et des chercheurs et huit représentants des élèves des catégories 1° et 5° définies à l'article 4 du décret relatif à l'École nationale des ponts et chaussées.

Il siège en formation plénière pour toutes questions relatives :

- à l'organisation des enseignements et des activités de recherche dans le cadre des orientations générales retenues par le conseil d'administration ;
- aux modalités de recrutement des enseignants, des élèves, des élèves stagiaires et des auditeurs ;
- au règlement de scolarité.

Il siège en formation restreinte (en l'absence des représentants des élèves) pour l'examen des scolarités des élèves et les nominations d'enseignants.

Le conseil scientifique et le conseil d'enseignement et de recherche ont un caractère consultatif.

1.2.2 - Les représentants des élèves aux CA et CER

Sont élus chaque année : **3** représentants des élèves au Conseil d'administration (CA) et **8** au Conseil d'enseignement et de recherche (CER). Les élections ont lieu en novembre pour le premier tour. Si nécessaire, un second tour a lieu quinze jours plus tard.

POURQUOI SE PRÉSENTER ET ÉLIRE DES REPRÉSENTANTS ÉLÈVES ?

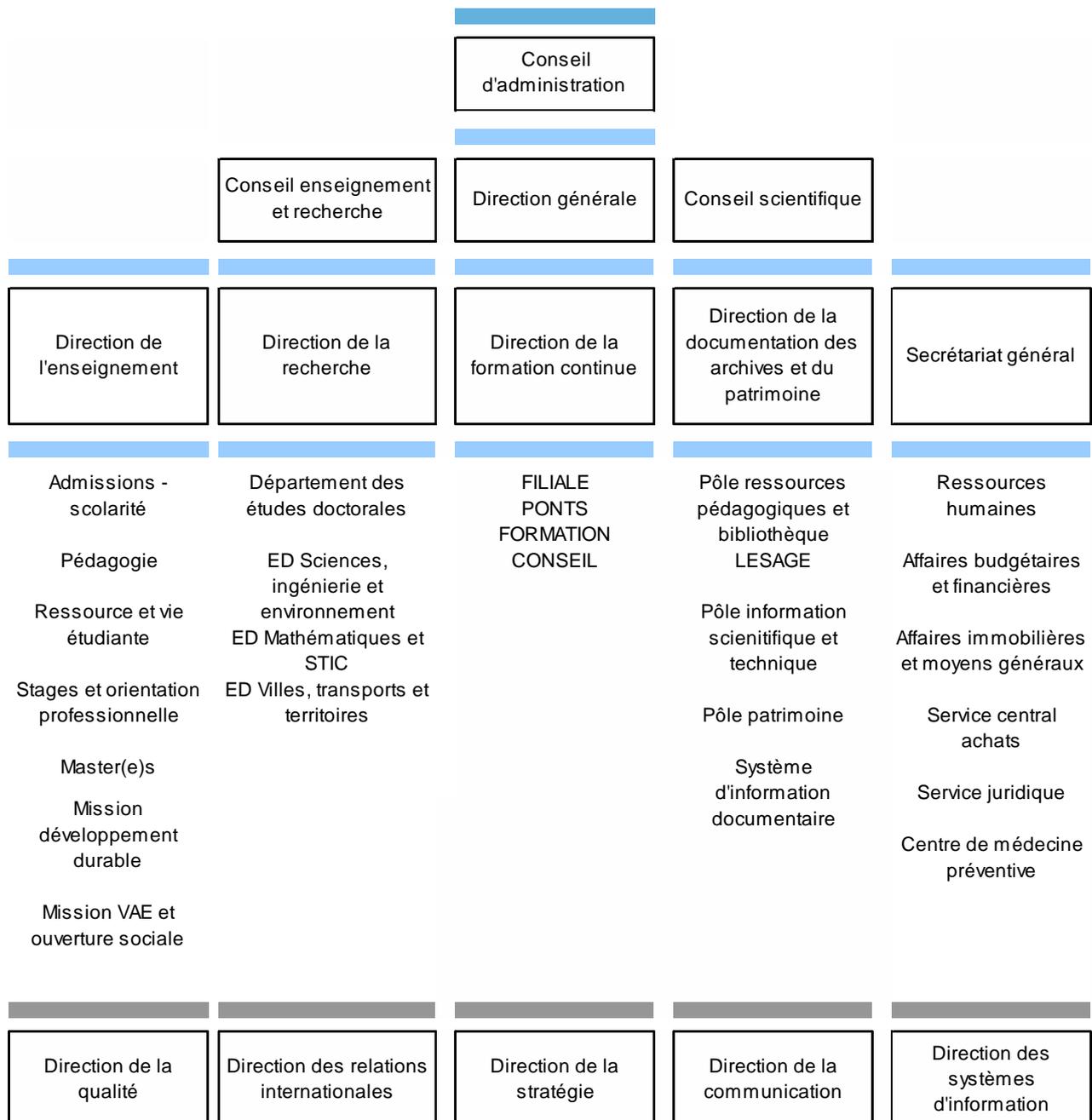
- Participer activement aux débats sur l'actualité de l'École et particulièrement sur la réforme de la formation d'ingénieur en cours,
- Relayer les informations auprès de vos camarades,
- Prendre part aux votes soumis en CA et CER, y compris lors des formations disciplinaires,
- Faire entendre votre avis sur la vie de l'École et participer ainsi à la richesse des débats sur divers sujets qui vous impactent.

COMMENT SE PORTER CANDIDAT ?

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des représentants élus actuels pour échanger sur leur expérience (liste disponible au Bureau des admissions et scolarité (Aile Vicat – Bureau V212) ou sur demande au BDE). Dès que possible, constituez votre liste paritaire et remplissez votre formulaire de candidature qui vous parviendra courant novembre en vue des élections.

1.3 - ORGANIGRAMME

Gouvernance et organisation



Organigramme de la Direction de l'enseignement

DIRECTRICE DE L'ENSEIGNEMENT

Marie MATHIEU-PRUVOST

DIRECTRICE ADJOINTE

Sandrine GUERIN

SERVICE RESSOURCES ET ADMINISTRATION

Responsable administratif

Gaëtan TROGER

Les départements d'enseignement de l'École

1^{ère} année Président : François CHEVOIR Responsable académique : N. Inspectrice des études: Viroutam MAYOURA	Ville, environnement, transport (VET) Président: Pierre SALLENAVE Responsable académique: Marie KRIER Inspectrice des études: Laurence DODIN	Génie industriel (GI) Président: Fabrice BONNEAU Responsable académique: Auréli DELEMARLE Inspectrice des études: Sandrine GUILLERM
Formation linguistique (FL) Président : Jörg ESCHENAUER Adj.: Amokrane KADDOUR et Mariluz DI TILLIO-LACRUZ Assistante : Monique SCHUMACHER	Génie civil et construction (GGC) Président: Bernard VAUDEVILLE Adjoint au Président: Jean-Michel PEREIRA Responsable académique: Aphrodite MICHALI Inspectrice des études: Soazig CRUAUD	Sciences économiques, gestion, finance (SEGF) Président: Dominique JACQUET Responsable académique: Abdelkader SLIFI Inspectrice des études: Sandrine CALVARY
Sciences humaines et sociales (SHS) Président: N. Inspectrice des études: Laurence DODIN	Génie mécanique et (GMM) Président: Alain EURLACHER Responsable académique: Frédéric TAYEB Inspectrice des études: Sandrine CALVARY	Ingénierie mathématique et informatique (IMI) Président: Eric DUCEAU Responsable académique: Mohammed EL RHABI Inspectrice des études: Sandrine GUILLERM

Bureau vie étudiante

Véronique OSTROWSKI

Bureau des admissions et de la scolarité

Evelyne THIÉCHART-POUPON

Service innovation pédagogique et évaluation

Jean-Yves POITRAT

Bureau des moyens administratifs

Virginie CLERGET

Responsable paye

Pascale COURGIBET

Service orientation professionnelle et stages

Valérie JOLY

Pôle mastères

Jacques GRANDJEAN

Pôle masters université co- accrédités

N.

Pôle actions publiques

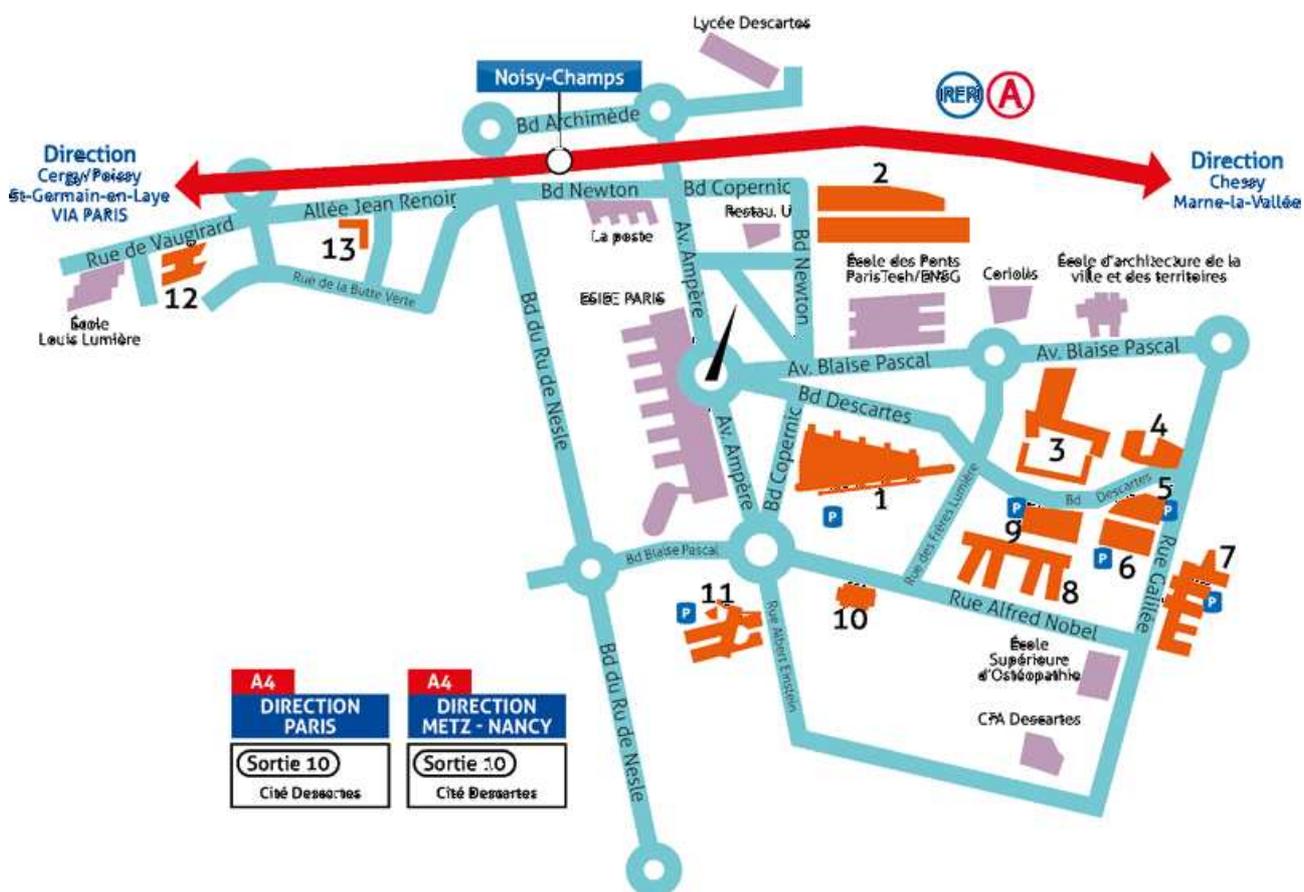
Vincent SPENLEHAUER

2 - VOTRE ARRIVÉE SUR LE CAMPUS

2.1 - CONNAITRE LES SERVICES DE L'ÉCOLE

2.1.1 - Accès à l'École

École des Ponts ParisTech
6 et 8 avenue Blaise Pascal – Cité Descartes
Champs-sur-Marne – 77455 Marne-la-Vallée cedex 2
Tél. : 01.64.15.30.00 – www.enpc.fr



Légende : 1 Bâtiment Copernic ; 2 Bâtiment Le Bienvenuë ; 3 Future Bibliothèque Georges Perec - Maison de l'étudiant • Site Ferme de la haute Maison ; 4 Gymnase de la Haute Maison ; 5 Bâtiment François Rabelais ; 6 Bâtiment Lavoisier ; 7 Bâtiment Bois de l'Etang ; 8 Bâtiment Nobel ; 9 Bâtiment Clément Ader ; 10 Anciennement Institut Français d'Urbanisme ; 11 IUT de Marne-la-Vallée, site de Champs ; 12 Institut Francilien d'Ingénierie (IFI) ; 13 Bâtiment Albert Camus

Accès par le RER A

- Ligne A, station Noisy - Champs, sortie 3 - Cité Descartes.
- L'École des Ponts ParisTech est à 30 mn du centre de Paris et à 20 mn de la gare TGV de Chessy.

Accès par l'autoroute A4

- Autoroute A4, sortie 10 - Marne-la-Vallée - Champs-sur-Marne - Cité Descartes

Accès par le bus

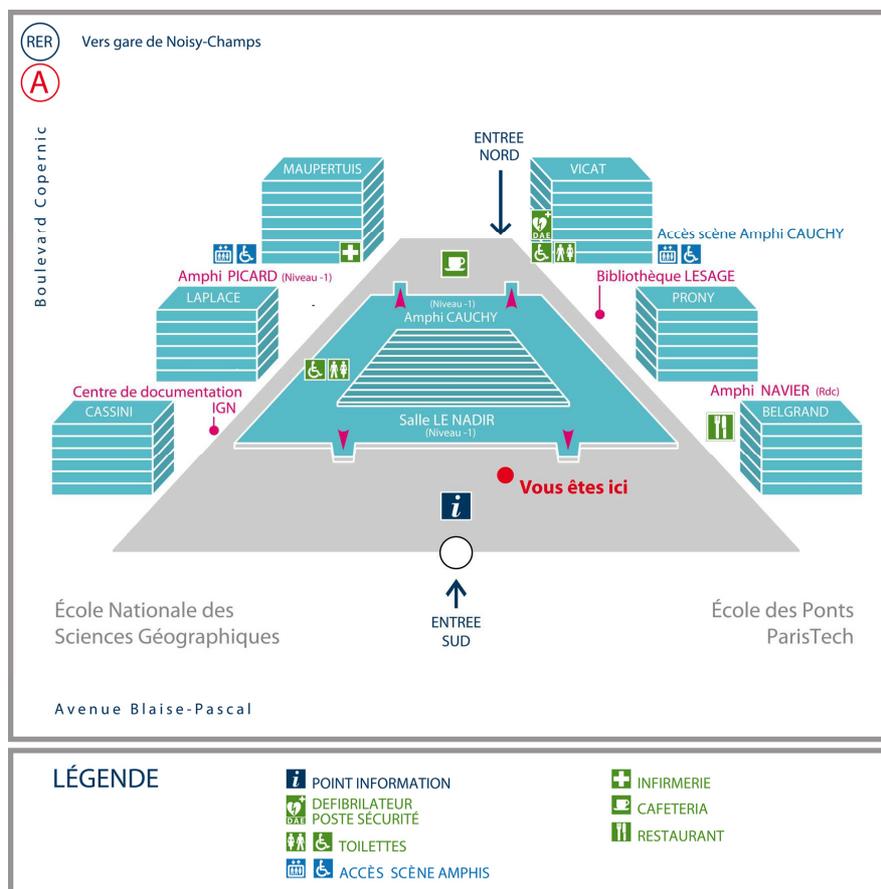
- Bus RATP 213 : ligne Gare SNCF Chelles-Gournay / Lognes-le-village.

- Bus RATP 212 : ligne Pointe-de-Champs / Gare SNCF Émerainville.
- Bus CIF/VAS 100 : ligne Créteil l'Échat métro / Torcy RER - arrêt CROUS

Horaires d'ouverture

- Services administratifs ouverts de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Accès libre à l'École, du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h30.
- Accès avec un badge élargi à 7 jours sur 7, de 7h à 23h30.
- Parking réservé aux enseignants et personnels.

Plan du site



2.1.2 - La restauration

Vous trouverez dans les locaux de l'École :

- une cafétéria ouverte de 8h à 18h du lundi au vendredi (horaires restreints en période de vacances scolaires).

Dans les locaux de l'IFSTTAR :

- un restaurant ouvert de 11h30 à 14h du lundi au vendredi (horaires restreints en période de vacances scolaires),
- une cafétéria ouverte de 8h à 18h du lundi au vendredi (horaires restreints en période de vacances scolaires).

Le règlement au restaurant et à la cafétéria s'effectue par badge. A la rentrée, chaque élève récupère son badge auprès de la cafétéria de l'école **avant** son premier passage.

Le compte doit être alimenté d'un montant minimum de 5 € par versement d'espèces ou chèque aux caisses.

Les règlements par carte bleue se font aux bornes de rechargement situées dans le hall de l'Ecole et de l'IFSTTAR.

Les règlements par internet à l'adresse <https://www.e-chargement.com/mrs/pst>.

Une subvention journalière est allouée par l'École à chaque élève.

Deux restaurants universitaires, une brasserie, des points de vente de restauration rapides sont également présents dans le périmètre de l'École.

2.1.3 - La vie associative à l'École

Plus d'une dizaine d'associations animées par les élèves et étudiants témoignent de la richesse de la vie associative à l'École.

BDA - Bureau des Arts - bureau P228

Une association autour de la vie culturelle et artistique de l'École.

BDE - Bureau des élèves - bureau V021 - 01.64.15.33.93 - bde@enpc.org

Catalyseur de toutes les énergies, le Bureau des Élèves coordonne les actions des différents clubs de l'École des Ponts ParisTech et gère leurs relations avec l'administration et les partenaires de l'École. Le BDE organise des activités toute l'année :

- o des clubs : ciné club, voile, cuisine, théâtre, Genius, Ponts Investment Club, club de charcutologie, chocolatologie, œnologie...
- o des soirées internes
- o des voyages : Londres, Amsterdam, Prague ...
- o des rencontres avec des entreprises, ...

Sans oublier le Foyer ouvert les lundis et jeudis de 21h30 à 1h du matin.

La plaquette « alpha », réalisée par le BDE, présente la totalité des associations et clubs ouverts aux élèves.

BDS - Bureau des sports - bureau V004 – 01.64.15.33.92

Voir rubrique Sports

Chœurs et orchestres des grandes écoles (COGE)

Cette formation accueille des élèves musiciens (niveau DFE) issus des écoles de ParisTech mais aussi des anciens élèves et des chercheurs.

Lieu des répétitions : Télécom ParisTech, 49 rue Vergniaud, 75013 Paris – 07.86.39.59.78

Club Informatique (ou KI) – bureau P401 – 01.64.15.33.82

Ce club s'occupe du réseau et de l'accès à Internet dans les résidences, et propose différents services détaillés sur le site <http://clubinfo.enpc.org/>.

Un amphi sera organisé à la rentrée pour présenter le club et le détail de ses activités.

Pour toute question, n'hésitez pas à passer en P401 (Aile Prony – 4e étage) ou à envoyer un mail à clubinfo@clubinfo.enpc.fr

DévelopPonts - bureau P228b

Cette association regroupe les actions humanitaires de l'École des Ponts ParisTech : cours d'alphabétisation, soutien scolaire aux collégiens et lycéens de Champs-sur-Marne avec l'AFEV, actions de collecte pour les Restos du cœur et la Croix-Rouge, aide humanitaire au Burkina-Faso...

Forum Trium - bureau P121 - 01.64.15.33.96

Cette association organise un forum de rencontre entre les élèves et les entreprises. Il permet à l'élève ingénieur d'approfondir sa connaissance du monde de l'entreprise et contribue ainsi à l'élaboration de son projet professionnel.

Ponts Alliance – Maison des Ponts - 15 rue de la Fontaine-au-Roi - 75011 Paris - 01.44.58.24.18

Association des diplômés de l'École des Ponts. L'association a comme principales missions d'aider ses membres dans la recherche et le développement de leurs activités professionnelles, d'apporter une aide aux conditions matérielles de vie des élèves et d'organiser des actions de formation professionnelle continue.

Ponts Etudes Projets, la Junior-Entreprise de l'Ecole - bureaux P119 et P120 - (web pep.enpc.org)

Véritable cabinet de conseil étudiant, une Junior-Entreprise met en relation des PME, des *start-ups* ou des grands groupes avec des élèves souhaitant mettre en application les apprentissages théoriques qu'ils reçoivent à l'école. L'avantage est double : réaliser une étude pour PEP permet de mettre un pied dans le monde professionnel, tout en étant très bien rémunéré. Tout au long de l'année, PEP propose par ailleurs des formations et des conférences sur les thèmes de l'entrepreneuriat et de l'audit-conseil.

UNIEF - Union des ingénieurs des Ponts des Eaux et des Forêts -18 rue de Varenne - 75007 Paris - 01.53.63.32.80

L'association a pour objet l'étude et la défense des droits et intérêts professionnels de ses membres. Elle est un lieu de réflexion où les ingénieurs du Corps échangent leurs expériences sur leur vie professionnelle et sur les grands débats de société.

L'association a pour objet l'étude et la défense des droits et intérêts professionnels de ses membres. Elle est un lieu de réflexion où les ingénieurs du Corps échangent leurs expériences sur leur vie professionnelle et sur les grands débats de société.

2.1.4 - Le sport

Dans le cadre de votre cursus vous devez suivre un enseignement de sport au cours des deux semestres de première et de deuxième année. Ces enseignements sont mis en œuvre par le service des sports de la Direction de l'enseignement (bureau P201, poste 39.78). Des blocs horaires sont réservés aux activités sportives, les mardis, jeudis après-midi et les lundis, mardis, mercredis et jeudis en soirée.

Vous pouvez également pratiquer le sport dans un cadre associatif, organisé par le Bureau des Sports (bureau V004, poste 33.92), sous forme de sport loisir et/ou de compétitions.

Le Bureau des Sports organise également des week-ends sportifs variés : voile, ski, biathlon, raft... mais aussi des tournois : Centrale Lyon, Suponts'heros, ParisTech etc.

Les équipements à votre disposition à l'École (gérés par le service des sports) sont les suivants sur le site :

- Trois courts de tennis avec éclairage, ENPC,
- Un terrain de basket/volley avec éclairage, en accès libre, ENPC,
- Deux petits terrains de foot synthétique avec éclairage, urbanfoot, ENPC,
- Un gymnase avec une salle de gymnastique sportive, de danse et de sports collectifs, (hand, volley, badminton, basket), HAUTE MAISON,
- Un terrain de football/rugby en gazon synthétique avec éclairage, BOIS DE L'ÉTANG,
- Une salle de musculation, BIENVENÜE,
- Une salle de danse, BIENVENÜE.

Mais aussi en extérieur en location :

- Piscine Robert Belvaux au Perreux sur Marne,
- Tennis couverts à l'OPENSET de Vaires sur Marne,
- Golf au Réveillon de Lésigny,
- Base nautique aviron à Choisy le Roi,
- Installation sportive ESIEE : Tennis de table, escalade...

2.1.5 - Le service de médecine préventive

Soins

Une infirmerie est à votre disposition pour dispenser les premiers soins, vous écouter, vous conseiller dans la conduite à tenir en fonction de votre état et éventuellement vous orienter vers des structures de soins adaptées. En cas d'absence du médecin et de l'infirmière, les agents du poste central de sécurité appelleront les secours d'urgence.

Visite médicale

Les visites médicales ont lieu au Centre de prévention, salle M010 de l'aile Maupertuis, aux horaires de présence du médecin. Cette visite médicale est **obligatoire** pour tous les élèves arrivants sur le site de l'ENPC, avant la fin du premier semestre. Pour les élèves de 1^{re} année, la visite doit être effectuée avant fin décembre.

La visite médicale se compose d'un test d'acuité visuelle, d'une mise à jour des vaccinations, d'un examen clinique et d'un entretien personnalisé (n'oubliez pas d'emmener vos lunettes si vous en portez ainsi que votre carnet de vaccination).

Nous nous faisons obligation de rendre ce moment riche, chaleureux, empathique. Nous attendons votre visite avec impatience. Merci de respecter les délais et de venir vous inscrire spontanément sur le tableau d'affichage dans le couloir face au Centre de Prévention (M010 au rez-de-chaussée de l'aile Maupertuis).

Nous attirons votre attention sur le fait que le centre de prévention n'est pas autorisé à délivrer de certificat médical d'aptitude sportive.

Prévention

Le Centre de médecine préventive est ouvert du lundi au vendredi, hors congés.

Le service comprend un médecin à temps partiel et une infirmière à plein-temps.

L'équipe du service est complétée par une assistante sociale et une psychologue de l'université de Marne-la-Vallée. Ensemble, nous souhaitons vous accompagner tout au long de votre scolarité. Pour un rendez-vous, vous pouvez utiliser le panneau d'affichage du centre de prévention, au rez-de-chaussée hall Maupertuis, ou contacter directement l'infirmière. N'hésitez pas à nous demander conseil !

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'infirmière au 01.64.15.30.20.

2.1.6 - Hygiène et sécurité

L'École, comme tout établissement public, est soumise à la législation relative à l'hygiène et la sécurité figurant au Code du Travail (titre IV relatif à la sécurité et à l'hygiène du travail).

Ainsi, toutes les activités des élèves, qu'elles soient pédagogiques, récréatives ou festives, doivent respecter cette législation notamment en ce qui concerne : le bruit, la délimitation des zones d'activité et des zones de circulation, le port des protections individuelles, l'utilisation des produits chimiques et des matériaux, la protection contre le risque électrique et les risques d'incendie etc.

Toute information utile peut être obtenue au service de médecine préventive ou sur la base de données de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (inrs.fr).

2.1.7 - Respect de l'image

L'École des Ponts ParisTech est une marque à part entière. A ce titre, son nom et son logo sont déposés et protégés par le droit de la propriété.

Leur usage est donc soumis à autorisation préalable de l'administration. Il est obligatoire d'informer la Direction de l'enseignement et la Direction de la communication avant toute utilisation publique de la marque et/ou du logo.

Par ailleurs, l'École des Ponts ParisTech bénéficie d'une image d'excellence et de qualité qui contribue à sa notoriété en France et à l'étranger.

Chaque membre de la communauté des Ponts et chaque élève est porteur et responsable de cette image et doit veiller à ne pas y porter atteinte par un comportement, des paroles ou des écrits inappropriés.

2.1.8 - Ressources et services

a) La bibliothèque Lesage

Centre de ressources documentaires de l'École des Ponts ParisTech, la bibliothèque Lesage met à disposition des élèves un fonds documentaire qui couvre les domaines d'enseignement de l'École. Près de 90 000 documents (livres, cours, rapports, thèses, revues scientifiques, journaux et magazines, CD Rom et DVD ...) ainsi qu'une bibliothèque numérique de 9 500 e-books et 10 000 revues électroniques.

Espace ouvert situé au cœur de l'École, la bibliothèque Lesage est un lieu convivial, librement accessible et qui offre aux élèves, sur deux niveaux, des espaces de travail individuels et collectifs, des postes informatiques pour la consultation et la recherche.

La bibliothèque en chiffres

- 103 places assises et des tables équipées de prises électriques
- Un espace presse nationale et internationale et un présentoir des derniers numéros de revues
- Quatre box individuels modulables en mezzanine
- Trois espaces projet pour le travail en groupe (6 à 8 personnes) équipées d'un écran et réservables à l'avance,
- Dix postes de consultation intranet/internet
- Un photocopieur / scan à cartes
- L'accès WIFI

Les horaires d'ouverture

La bibliothèque Lesage est ouverte d'octobre à juin du lundi au vendredi de 9h à 20h.

En juillet et septembre, ouverture du lundi au vendredi de 9h à 17h. Attention : la bibliothèque est fermée entre Noël et jour de l'An et en août jusqu'à la rentrée des élèves ingénieurs de 1^{re} année.

Pour en savoir plus : Tél. 01.64.15.34.70 - Courriel bibliotheque@enpc.fr

Les services

La bibliothèque Lesage accompagne les élèves tout au long de leur parcours de formation et facilite l'accès aux savoirs.

Elle organise des formations à l'utilisation des ressources documentaires et apporte en continu conseil et assistance documentaire.

Les élèves peuvent emprunter, prolonger, réserver des documents sur présentation de leur carte d'étudiant (voir conditions et modalités sur le site de l'École et dans le guide du lecteur). Ils peuvent également réserver des espaces de travail et utiliser les équipements mis à leur disposition.

Contacts et adresses utiles

Pour toute information, renseignement sur les ressources documentaires, aide dans vos recherches d'information, demande de visites/formations et réservation de la salle de travail en groupe, n'hésitez pas à nous contacter :

Florence Rieu, responsable de la bibliothèque Lesage florence.rieu@enpc.fr ou Delphine du Pasquier, responsable des formations delphine-du-pasquier@enpc.fr.

Retrouvez-nous sur le site web de l'École, rubrique bibliothèque <http://www.enpc.fr/bibliotheque>, sur notre portail documentaire <http://bibliotheque.enpc.fr> et sur twitter @BibdesPons.

b) Locaux mis à la disposition des élèves

L'École peut mettre à votre disposition sur demande **formulée au moins une semaine à l'avance** (selma.abbas@enpc.fr) certains locaux, dans la limite de ses possibilités.

Locaux, mobiliers et matériel sont alors confiés aux élèves qui en disposent librement. Toutefois, aucune modification des locaux et aucune transformation des matériels ne pourront être exécutées sans autorisation préalable du Secrétaire Général de l'École.

En particulier, les tables et les chaises des salles de cours doivent impérativement être remises après utilisation de la salle dans leur disposition d'origine, et la salle débarrassée de tout matériel apporté par les élèves et de tout déchet.

Pour consulter l'occupation des salles : <http://gestion-salles.enpc.fr/>

c) Informatique

Des salles informatiques en libre accès de 7h à 1h30 (badge obligatoire de 19h30 à 1h30) existent à la Direction des Systèmes d'Information (DSI) dans les bâtiments Prony aux 3^e et 4^e étages et Vicat au 3^e étage.

Un compte informatique pour l'utilisation des salles de cours, un identifiant d'authentification centralisée et une adresse courriel élève vous sont attribués pendant toute votre scolarité. Vous devez consulter régulièrement vos courriels car des informations académiques et administratives y sont communiquées.

La consultation des courriels peut se faire en interne comme en externe à l'adresse <http://zimbra.enpc.fr>

Un quota de stockage disque vous est attribué ; celui-ci prend en compte aussi bien vos fichiers sous Windows que Linux. Pensez à effacer les fichiers inutiles et à compresser ceux qui sont peu utiles.

La gestion de votre compte informatique (suivi des quotas, changement de mot de passe) peut se faire en interne à l'adresse <https://eleves.enpc.fr.20000/>

La gestion de votre identifiant d'authentification centralisée peut se faire en interne/externe à l'adresse <https://annuaire.enpc.fr/>

Vous avez accès au wifi de l'École en utilisant pour identifiant votre login d'authentification centralisée prenom.nom@enpc.fr dans les bâtiments Carnot, Coriolis et Bienvenüe.

Notez bien que votre compte et votre adresse courriel ne sont pas éternels. À votre départ de l'École, ceux-ci seront supprimés après un délai d'environ un an.

Avant votre départ, pensez à récupérer vos données et à communiquer à votre inspectrice des études votre nouvelle adresse courriel.

Toute demande à la DSI doit être adressée via le portail d'assistance accessible depuis l'extérieur à l'adresse <http://assistance.enpc.fr/>

Le club info (KI) tenu en P401 par des élèves propose un dépannage informatique en cas de besoin.

Contact : clubinfo@clubinfo.enpc.fr - <http://clubinfo.enpc.org/>

d) L'espace élèves du site internet

Un espace est dédié aux élèves sur le site internet de l'École : <http://www.enpc.fr/espace-eleves>. Vous y trouverez de nombreuses informations relatives à votre scolarité et à la vie à l'École. Faites connaître vos attentes et vos remarques à jean-yves.poitrat@enpc.fr.

e) Les ressources pédagogiques en ligne

Vous trouverez sur <https://educnet.enpc.fr> les sites pédagogiques reliés à la plupart de vos cours. Selon le choix de l'enseignant, le site est accessible à tous ou aux seuls utilisateurs authentifiés. Vous vous connectez à educnet avec les identifiants et mot de passe de votre messagerie aux Ponts. Lors de votre première connexion, vous devez renseigner votre profil et confirmer votre inscription. Un mot de passe spécifique au cours est parfois demandé.

Attention : les ressources peuvent aussi se trouver sur d'autres sites internet (site personnel de l'enseignant ou site d'un laboratoire par exemple). Pour connaître l'adresse du site pédagogique du cours, consultez le catalogue en ligne des enseignements : <http://gede.enpc.fr>. Signalez toute erreur ou omission à jean-yves.poitrat@enpc.fr.

f) Service de reprographie

Vous avez la possibilité de faire reproduire vos rapports de stages en demandant à votre inspectrice des études un bon de reprographie. Un délai de 10 jours minimum est nécessaire.

Par ailleurs, au 4^e étage de l'aile Prony, une salle permet l'accès à un copieur noir et blanc, un scanner et un traceur (pour le traceur, s'adresser à l'équipe assistance). Les postes informatiques sont reliés à une imprimante commune située dans le couloir, devant le bureau P422 (le papier est fourni).

g) Casiers élèves

Chaque élève dispose d'un casier nominatif servant à la diffusion des documents internes de l'École. Les photocopies de cours ou notes d'informations sont distribués par les appariteurs dans ces casiers situés au rez-de-chaussée de l'aile Prony près de l'amphi Navier.

h) Focus Métiers

Focus métiers est un partenariat entreprise géré par l'École et le BDE. Les entreprises partenaires font intervenir des opérationnels et des anciens élèves de l'École pour présenter leurs activités et métiers à tous les élèves intéressés ou désireux de mieux connaître le monde professionnel. Ces rencontres prennent la forme :

- d'amphis de présentation suivis d'un temps d'échanges,
- de rencontres ciblées sur un thème ou un type d'activité, qui présentent un aspect concret de l'entreprise aux élèves. La journée du **16 mars 2016** (balisée Focus métiers dans l'emploi du temps) est réservée à ces rencontres.
- d'un forum annuel, prévu le **9 février 2016**, qui réunit dans le Hall de l'École des partenaires Focus Métiers. Les élèves à la recherche d'un stage ou d'un emploi s'y informent sur les opportunités offertes par ces entreprises, y déposent des cv et s'entraînent aux entretiens d'embauche.

Les actions du partenariat Focus Métiers s'adressent à tous les élèves. Les emplois du temps aménagés vous permettent de rencontrer ces entreprises les :

- mardis de 18h15 à 20h15
- mercredis de 11h30 à 13h30
- vendredis de 11h15 à 13h

Ces rencontres sont une importante source d'informations pour découvrir ou mieux connaître un secteur d'activité avant de faire votre choix de département, de comprendre l'environnement d'un métier ou le fonctionnement d'une entreprise avant de choisir un stage ou un premier emploi. C'est également le moyen de nouer des contacts et d'amorcer ou de développer votre réseau professionnel.

En 2014-15, les entreprises partenaires Focus Métiers sont : Areva, Artelia, ATKearney, BNP Paribas, Boston Consulting Group, Bouygues Construction, Cap Gemini Consulting, DCNS, EDF, Eiffage, Eridanis, ENGIE (ex GDF Suez), Ingerop, LVMH, McKinsey, Oliver Wyman, Renault, SnCF, Société Générale, Stif, Systra, Theodo, Vinci.

i) Le Programme d'Orientation Professionnelle (POP)

En appui du travail d'accompagnement des départements d'enseignement, le service Stages et Orientation Professionnelle (SOP) propose le Programme d'Orientation Professionnelle (POP). Son objectif est de vous permettre d'acquérir des outils pour vous aider à définir votre projet professionnel, à décrocher le stage ou le premier emploi souhaité. La participation à une activité nécessite une inscription préalable sur :

www.enpc.fr/inscriptions-pop

où vous trouverez la présentation détaillée de chaque thème, les dates des séances ainsi que le nombre de places disponibles.

Vous gérez votre inscription de façon autonome et pouvez modifier votre choix selon les modalités indiquées. Toute absence non justifiée pour cause de force majeure entraîne l'impossibilité de participer à d'autres activités du POP.

Le POP peut être suivi à la carte ou en tant que module optionnel d'enseignement mentionné sur votre relevé de notes pour les élèves en 2^e année qui suivent au moins 12 heures d'activités. Vous devez alors indiquer ce souhait à Chantal Dekeyser, coordinatrice du programme avant le **30 octobre 2015** par mail : chantal.dekeyser@enpc.fr.

**Présentation du POP : Mercredi 2 septembre 2015 à 10h
lors de l'amphi de rentrée des 2^e années**

PROGRAMME

- **Projet professionnel** : Comprendre les organisations et les métiers, l'environnement de travail. Commencer à construire son projet professionnel, choisir le stage ingénieur.
- **MBTI** : Le MBTI est un test d'auto-évaluation déterminant le type psychologique d'une personne lui permettant d'identifier ses préférences et son orientation professionnelle.
- **CV & lettre de motivation en français** : Acquérir les bases pour rédiger un CV et une lettre de motivation, son contenu, sa présentation.
- **CV & lettre de motivation en français** : Préparer en groupe restreint, de manière pratique, la rédaction de ces documents en français pour un stage ou un poste en France.
- **CV & lettre de motivation en anglais** : Préparer en groupe restreint, de manière pratique, la rédaction de ces documents en anglais pour un stage ou un poste dans une multinationale ou à l'étranger.
- **Négocier ses conditions d'embauche** : Décortiquer le processus de négociation, apprendre les règles d'une négociation réussie à l'appui d'exemples concrets.
- **Gestion du stress** : Comprendre les mécanismes du stress, apprendre à gérer ses émotions lors d'une «situation stressante» tel qu'un entretien d'embauche.
- **Préparation à l'entretien des stages et d'embauche** : Connaitre les règles de base d'un entretien.
- **Coaching** : Accompagner ponctuellement sous forme de séances individuelles des élèves en difficulté dans l'élaboration de leur projet professionnel.
- **Simulations d'entretiens de recrutement** : Mise en situation dans les conditions réelles d'un entretien d'embauche. Entretiens individuels avec des anciens de l'École.
- **Soirées métiers** : rencontrer des anciens, s'informer sur des métiers, secteurs d'activités, entreprises de façon informelle et conviviale.
- **Conférences thématiques** : présentation, témoignages, échanges sur des sujets tels que : travailler à l'étranger, gérer ses réseaux....

Autre activité d'orientation professionnelle :

Forum Trium, le 4 novembre, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles : forum de rencontre avec les entreprises organisé par les élèves de l'École des Ponts (voir « Vie associative »), de l'École des Mines, de l'ENSTA et de l'ENSAE.

j) Délivrance de documents administratifs et de diplômes

INTITULÉ	CONTENU	PERSONNE A CONTACTER
Impression d'un relevé de notes du système d'information GEDE	Document non officiel comprenant : . les cours suivis par année scolaire (modules académiques, modules de langues, séminaires, stages, sport) ainsi que la note obtenue, . le nombre d'ECTS par module, . la moyenne générale (académique et langues) par année scolaire et sur l'ensemble de la scolarité.	L'inspectrice des études du département d'enseignement concerné.
Relevé de notes ou transcript visé	Document officiel visé par la Directrice de l'enseignement comprenant : . les cours suivis par année scolaire (modules académiques, modules de langues, séminaires, sport, stages), . la moyenne générale (académique et langues) par année scolaire et sur l'ensemble de la scolarité ainsi que les éventuelles sanctions disciplinaires, Les élèves souhaitant candidater dans une université anglo-saxonne peuvent demander que soit joint au transcript le document « Grading system » qui explique en anglais notre système de notation (notes alphabétiques).	La demande doit être adressée par mail à Virginie Chassin, assistante de la Directrice de l'enseignement, (virginie.chassin@enpc.fr , Tel : 01.64.15.39.43 - bureau V222)
Titre de gradué en ingénierie	Les élèves entrés en 1 ^{re} année, souhaitant effectuer leur 3 ^e année à l'étranger, peuvent se voir délivrer un titre de gradué en ingénierie sous réserve d'avoir satisfait à toutes les obligations de scolarité de 1 ^{re} et 2 ^e années. La liste des élèves autorisés à se voir délivrer le titre de gradué en ingénierie doit être validée au préalable par le Conseil d'enseignement et de recherche (CER).	
Attestation de diplôme	Le diplôme de formation d'ingénieur est remis au diplômé 1 an après la fin de sa scolarité à l'École. En attendant, vous pouvez demander une attestation de diplôme.	virginie.chassin@enpc.fr , Tel : 01.64.15.39.43 - bureau V222 ou imane.hamade@enpc.fr , Tel : 01.64.15.39.79 - bureau V217
Supplément au diplôme	Le diplôme de formation d'ingénieur comprend l'identité du diplômé (nom, prénom, date et lieu de naissance), la date de l'arrêté portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées. En revanche, le département d'enseignement n'y est pas mentionné. Le diplôme est établi en exemplaire unique. Il est remis en mains propres au diplômé ou à toute personne ayant reçu procuration écrite du diplômé. Dans ce cas, la personne mandatée devra se présenter au Bureau des admissions et de la scolarité, munie de la procuration écrite et d'une copie de la pièce d'identité du mandataire ainsi que de sa propre pièce d'identité. Un Supplément au Diplôme d'ingénieur de l'ENPC est remis aux diplômés titulaires du diplôme de l'École. Il décrit les savoirs et compétences acquis par les titulaires du diplôme de l'École et contribue à une meilleure lisibilité de celui-ci, notamment à l'étranger.	Prendre rendez-vous avec : Evelyne Thiéchart-Poupon Bureau V212 - Tél : 01.64.15.39.45

<p>Duplicata de diplôme</p>	<p>Il est remis en mains propres à l'intéressé ou à toute personne ayant reçu procuration écrite de l'intéressé.</p> <p>Un seul duplicata est délivré.</p>	<p>La demande est à adresser par mail à aurelie.touchard@enpc.fr, à l'attention du Directeur de l'École, avec les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attestation de perte ou de vol du diplôme (déclaration auprès de l'assurance ou au commissariat) ou déclaration sur l'honneur de perte, - attestation sur l'honneur de restitution de duplicata (modèle à demander au Bureau des admissions et de la scolarité - missionscolarite@enpc.fr), - photocopie de la carte d'identité du diplômé. <p>Prendre rendez-vous avec : Evelyne Thiéchart-Poupon Bureau V212 - Tel : 01.64.15.39.45</p>
-----------------------------	---	---

2.2 - VOTRE INSCRIPTION

L'inscription ou la réinscription administrative est obligatoire. Pour suivre les cours à l'École, obtenir la carte d'étudiant, avoir accès à des services (dont un badge pour déjeuner à la cantine de l'École, un compte informatique, ou l'établissement d'un certificat de scolarité) et présenter des demandes auprès de l'administration de l'École (demande d'accès aux logements des résidences partenaires, demande de bourse), vous devez impérativement être à jour de votre inscription administrative.

Votre inscription administrative à l'École des Ponts ParisTech ne sera définitive et complète qu'après avoir satisfait aux obligations suivantes :

- ❑ **remplir un dossier d'inscription (papier ou électronique)**
Pour une inscription ou une ré-inscription, vous devez remplir, selon votre catégorie, un dossier électronique ou un dossier papier. Dans les deux cas, vous recevrez des indications par courriel ou par courrier. Dans le cas contraire, au 20 août, vous devez contacter le service admissions (admissions-de@enpc.fr) pour une première inscription ou l'inspectrice des études de votre département pour une ré-inscription.
- ❑ **s'acquitter des droits d'inscription ou de scolarité** ou fournir un document contractuel écrit par lequel une tierce personne morale s'engage à prendre en charge les dits frais. Les dates limites de paiement qui vous sont communiquées doivent être scrupuleusement respectées.
- ❑ **s'acquitter des cotisations de sécurité sociale étudiante** ou justifier d'une couverture de sécurité sociale obtenue par le biais d'un autre organisme que l'École.

Les étudiants de moins de 28 ans doivent être affiliés à la sécurité sociale étudiante et peuvent choisir entre deux caisses : LMDE (lmde.com) ou SMEREP (smerep.fr).

Pour les plus de 28 ans, différentes couvertures peuvent vous être proposées par le Bureau de la Vie Étudiante (BVE).

Sont cependant dispensés du paiement de cotisation à la sécurité sociale :

- les élèves de moins de 20 ans : affiliation à la sécurité sociale étudiante obligatoire et gratuite,
- les élèves ayant-droits (enfant de personnel RATP, SNCF... ou conjoint d'une personne y étant salariée),
- les étudiants de l'Union Européenne : ils doivent se procurer dans leur pays d'origine la carte européenne d'assurance maladie,

- les ingénieurs élèves : ils relèvent du régime fonctionnaire et sont rattachés à la S.L.I. de Melun. Dans tous les cas, les justificatifs sont à fournir auprès du BVE.

Par ailleurs, la mutuelle (ou complémentaire santé), facultative, complète le régime de sécurité sociale qui ne rembourse pas tous les frais de santé.

Pour toutes précisions, contactez le BVE - 01.64.15.35.10 ou 01.64.15.34.25 ou consultez le site <http://www.enpc.fr/securite-sociale-et-mutuelle>.

- justifier d'une assurance en responsabilité civile. Cette assurance permet d'être assuré en cas de dégât matériel et d'accident corporel causé à autrui pendant la scolarité (École et lieu de stage). Elle est obligatoire pour tous les élèves français et étrangers pour valider leur inscription.

Tous les élèves ingénieurs peuvent présenter une **demande de bourse** sur critères sociaux auprès du BVE **avant le 21 septembre 2015**. Les critères d'éligibilité et les modalités d'application de cette bourse sont fixés par le Conseil d'administration. Tous les renseignements se trouvent sur le site : <http://www.enpc.fr/bourses-sur-criteres-sociaux>.

- Pour les élèves étrangers, le **titre de séjour** est un document officiel qui permet d'être en situation régulière sur le territoire européen. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les primo-demandeurs doivent solliciter un visa long séjour étudiant. Le BVE est le correspondant exclusif des préfectures de Seine et Marne et de Paris. Plus de renseignements sur : <http://www.enpc.fr/visa-long-sejour-et-titre-de-sejour>.

Pour toutes précisions, contactez le Bureau de la Vie Etudiante
(accueil-vie-etudiante@enpc.fr ou 01.64.15.35.10 / 01.64.15.34.25).

Toutes ces obligations doivent être accomplies au plus tard le 30 septembre 2015.

2.3 - LOGEMENT

Si vous souhaitez faire une **demande de logement**, vous devez contacter le Bureau de la Vie Étudiante par courriel (accueil-vie-etudiante@enpc.fr) qui pourra vous orienter vers l'une des résidences partenaires de l'École. Ces partenariats visent essentiellement à réserver un quota de logements aux étudiants de l'École.

Les logements sont réservés en priorité aux élèves en formation d'ingénieur et aux étudiants étrangers (Élèves en formation diplômante).

Vous pouvez bénéficier d'une aide au logement (APL) sous certaines conditions. Pour toute constitution de dossier, consultez le site de la Caisse d'Allocations Familiales : <https://www.caf.fr>.

Pour plus de renseignements sur les logements, contactez :
Patricia Piat : Tel : 01.64.15.34.25 - patricia.piat@enpc.fr.

Trois résidences proches de l'École :

- La résidence « MEUNIER », 9 bis boulevard Copernic - 77420 Champs-sur-Marne, dispose de logements meublés (kitchenette, salle d'eau avec douche et toilettes, prises téléphone, télévision et Internet) : studios simples ou binômés.
Locaux collectifs : un jardin, des distributeurs, un local à machine à laver. Une personne se portant caution est obligatoire.

- La résidence « PERRONET », 23-25 avenue Ampère - 77420 Champs-sur-Marne, dispose de logements meublés et équipés (kitchenette, salle d'eau avec douche et toilettes, prises téléphone et télévision) : studios simples et chambres individuelles (à l'intérieur d'une unité de vie de 3 à 4 chambres).
Local commun avec buanderie. Une personne se portant caution est obligatoire.
- La résidence « CAMPUSEA » 6, boulevard Copernic - 77420 Champs-sur-Marne, dispose de studios de 18 à 25 m² articulés autour de quatre espaces bien délimités (étude, nuit, cuisine équipée, salle d'eau, Internet haut débit).
Locaux collectifs : laverie, salle de fitness, reprographie. Une personne se portant caution est obligatoire.

À Paris :

- La maison des Mines et des Ponts, 270 rue Saint-Jacques - 75005 Paris (Métro : Luxembourg ou Port-Royal) dispose de chambres à deux (binômés) réservées prioritairement aux élèves de 3^e année et aux doubles diplômés.

L'École dispose également d'un partenariat avec le CROUS de Marne-la-Vallée qui peut réserver quelques chambres, à la Cité Descartes ou à proximité, à des élèves dont la situation familiale et les conditions de ressources le justifient.

2.4 - VISITE MÉDICALE

La visite médicale est **obligatoire** pour tous les nouveaux arrivants. Elle doit être passée au centre de prévention du site **avant le 31 décembre 2015**. Pour plus d'informations, vous reporter à la rubrique « Service de médecine préventive », page 12.

3 - CURSUS ET RÈGLES DE SCOLARITÉ

3.1 – VOTRE CURSUS

VOUS ÊTES	CURSUS
Concours commun	Cursus en 3 ans
BCPST	
Admis sur titre Licence 3 (<i>Mention Assez Bien obligatoire</i>)	
Ecoles normales supérieures (ENS) <ul style="list-style-type: none"> • Etudiants de l'ENS Cachan • Normaliens et étudiants de l'ENS Lyon 	Cursus en 2 ans
Programme Grande Ecole HEC	
Ecole Polytechnique (Filière structure-architecture ou Filière ingénieur-urbaniste)	
Architectes	
Officiers	
Issus d'universités étrangères	
Ecole Polytechnique	Cursus en Formation Complémentaire Intégrée (FCI)
Ecoles normales supérieures (ENS) <ul style="list-style-type: none"> • Normaliens de l'ENS Cachan • Normaliens et étudiants de l'ENS Paris 	
Ingénieurs élèves des ponts, des eaux et des forêts	

Dans un objectif de compatibilité et de lisibilité internationale, l'École a adopté la comptabilité en crédits ECTS (European Credit Transfer System). Le nombre d'ECTS à valider par catégorie de modules pour chaque année de formation est le suivant :

Il ne s'agit pas de la seule obligation à respecter pour l'obtention du diplôme (reportez-vous au Règlement de scolarité).

	CURSUS EN 3 ANS				CURSUS EN 2 ANS (Cycle master)			CURSUS FORMAT FCI
	Elèves en 1 ^{re} année	Elèves en 2 ^e année	Elèves en 3 ^e année	Total requis	Elèves en 2 ^e année	Elèves en 3 ^e année	Total requis	Total requis
Académiques	47,5	51,5 (dont SHS*)	25,5	124,5	51,5 (dont SHS*)	25,5	77	60
Langues	7,5	7,5	4,5	19,5	7,5	4,5	12	6
Sport	2	1	-	3	1	-	1	- (**)
Stage	3	-	6	9	-	6	6	-
PFE	-	-	24	24	-	24	24	24
Total	60	60	60	180	60	60	120	90

(*) Vous avez l'obligation de suivre et valider un module de Sciences Humaines et Sociales au cours de votre 2^e année de formation d'ingénieur

(**) Sport facultatif : vient en déduction du nombre d'ECTS académiques requis.

Les élèves effectuant la filière « Structures et architecture » sont dispensés du module de sport et du module de Sciences Humaines et Sociales (SHS) compte-tenu de l'incompatibilité de leur emploi du temps avec l'École d'Architecture.

3.1.1 – Obligation de mobilité internationale

Tous les élèves entrés en 1^{re} année doivent satisfaire à une obligation de mobilité internationale. Ils doivent effectuer au cours de leur scolarité une partie de leurs études à l'étranger, d'une durée minimale de **8 semaines consécutives**, soit au choix :

- Un semestre d'études en 1^{re} ou en 3^e année,
- Un stage court en entreprise ou en laboratoire,
- Un stage long (1 an ou 2 x 6 mois),
- La troisième année,
- Le projet de fin d'études.

3.1.2 - Règles particulières applicables aux élèves stagiaires

• Elèves stagiaires issus d'établissements français

Les élèves accueillis dans le cadre d'accords signés avec des écoles partenaires, sont considérés comme « stagiaires ». Ils ne reçoivent pas le diplôme d'ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées mais de leur école d'origine.

Deux formats de cursus possibles :

1. Un semestre de cours + Projet de Fin d'Etudes
2. Deux semestres de cours + Projet de Fin d'Etudes

Vous devez valider 25,5 ECTS de modules scientifiques et techniques par semestre. Si vous devez respecter les dispositions fixées par votre école d'origine, il vous appartient de porter à la connaissance de l'inspectrice des études de votre département d'enseignement ces obligations.

Modules de langue :

Quel que soit le format de cursus, vous avez la possibilité de suivre des cours proposés par la Direction de la formation linguistique.

• Elèves stagiaires accueillis dans le cadre des accords internationaux

a) Contrat de formation, crédits ECTS et règles pour la validation de la période d'échange.

Vous devez établir votre contrat de formation avec l'inspectrice des études de votre département au plus tard 15 jours avant le début de chaque semestre de cours.

Si des changements au contrat de formation initial sont effectués à votre arrivée à l'École ou pendant les inscriptions au 2^e semestre, ils devront être notifiés et validés par votre université d'origine.

Vous avez l'obligation de vous inscrire à un minimum de 15 ECTS par semestre, dont au moins la moitié parmi les cours offerts par votre département de rattachement.

A la fin de votre période de mobilité, un relevé de notes avec les ECTS obtenus, ainsi qu'une attestation de présence vous seront délivrés. Vous devez contacter Alma Catala-Luna (alma.catala-luna@enpc.fr) pour toutes les démarches liées à votre départ, et Virginie Chassin (virginie.chassin@enpc.fr) pour demander votre relevé de notes.

b) Obligations linguistiques

Vous devez réaliser un test d'évaluation en français à votre arrivée à l'École et suivre le Séminaire linguistique de Préparation aux Etudes d'Ingénieur avant le début des cours. Ceux d'entre vous ayant un niveau de français satisfaisant seront dispensés de ces cours.

c) Semaines d'ouverture

Si vous êtes dispensés de suivre le séminaire de français, vous avez la possibilité, **sous réserve de places disponibles**, d'effectuer les semaines d'ouverture. Vous devez contacter l'inspectrice des études de votre département qui vous confirmera cette possibilité.

3.2 – VOTRE CONTRAT DE FORMATION

Vous devez contacter l'inspectrice des études de votre département de rattachement pour établir votre contrat de formation. Ce contrat précise :

- Les modules de tronc commun École,
- Les modules obligatoires de département et de Sciences Humaines et Sociales (SHS),
- Les modules électifs.

Nous vous invitons auparavant à vous rapprocher des responsables ou directeurs académiques de votre département qui vous aideront à vous orienter dans votre cursus pédagogique.

Ce contrat de formation individualisé vaut inscription des élèves aux divers modules ; son contenu doit respecter les règles de construction du cursus choisi relatif aux cours de tronc commun et aux règles fixées par le département de rattachement. En formation d'ingénieur, cette inscription devient définitive 15 jours avant le début de chaque semestre de cours. Toute modification ou amendement au contrat de formation ne peut intervenir que sur accord du département.

En cas d'abandon d'un cours sans autorisation préalable du département, la note de 0/20 vous sera attribuée.

Vous avez également la possibilité de suivre et valider des modules électifs hors École, notamment au sein des Écoles de ParisTech, jusqu'à 6 ECTS sur l'ensemble de la scolarité. Vous devez au préalable obtenir l'accord du directeur ou responsable académique du département en transmettant le descriptif du cours envisagé, le créneau et le volume horaire.

VOS CONTACTS

Département Génie Civil et Construction			
Bernard VAUDEVILLE - Président	P306	bernard.vaudeville@enpc.fr	01.64.15.39.81
Jean-Michel PEREIRA - Adjoint au Président	P322	pereira@cermes.enpc.fr	01.64.15.37.96
Aphrodite MICHALI - Responsable académique	P306	aphrodite.michali@enpc.fr	01.64.15.39.81
Soazig CRUAUD - Inspectrice des études	P305	soazig.cruaud@enpc.fr	01.64.15.39.82

Département Génie Mécanique et Matériaux			
Alain EURLACHER - Président	V207	alain.ehrlacher@enpc.fr	01.64.15.37.20
Frédéric TAYEB - Responsable académique	V211	frederic.tayeb@enpc.fr	01.64.15.39.83
Sandrine CALVARY - Inspectrice des études	V228	sandrine.calvary@enpc.fr	01.64.15.39.52

Département Génie Industriel			
Fabrice BONNEAU - Président	V234	fabrice.bonneau@enpc.fr	01.64.15.39.67
Auréli DELEMARLE - Responsable académique	V205	aurelie.delemarle@enpc.fr	01.64.15.39.61
Sandrine GUILLERM - Inspectrice des études	V231	sandrine.guillerm@enpc.fr	01.64.15.39.54

Département Ingénierie, Mathématique, Informatique			
Eric DUCEAU - Président	V233	eric.duceau@enpc.fr	01.64.15.39.51
Mohammed EL RHABI - Responsable académique	V203	mohammed.el-rhabi@enpc.fr	01.64.15.39.56
Sandrine GUILLERM - Inspectrice des études	V231	sandrine.guillerm@enpc.fr	01.64.15.39.54

Département Sciences Économiques, Gestion, Finances			
Dominique JACQUET - Président	V206	dominique.jacquet@enpc.fr	01.64.15.39.59
Abdelkader SLIFI - Responsable académique	V206	abdelkader.slifi@enpc.fr	01.64.15.39.58
Sandrine CALVARY - Inspectrice des études	V228	sandrine.calvary@enpc.fr	01.64.15.39.52

Département Ville, Environnement, Transport			
Pierre SALLENAVE - Président	P323	pierre.sallenave@enpc.fr	01.64.15.39.62
Marie KRIER - Responsable académique	P311	marie.krier@enpc.fr	01.64.15.39.48
Laurence DODIN - Inspectrice des études	P303	laurence.dodin@enpc.fr	01.64.15.39.63

Département Sciences Humaines et Sociales			
N. - Président	V325		01.64.15.36.72
Laurence DODIN - Inspectrice des études	P303	laurence.dodin@enpc.fr	01.64.15.39.63

3.3 - MODULES DE FORMATION LINGUISTIQUE

Le département de la Formation Linguistique (DFL) propose une formation linguistique vous préparant à une carrière internationale et multiculturelle par l'enseignement d'une dizaine de langues étrangères.

Les cours sont en règle générale d'une durée d'une heure et demie hebdomadaire pendant 11 semaines. A ces 11 séances en présentiel s'ajoutent deux séances consacrées au travail en autonomie. Chaque module de 19,5 heures (13 fois 1,5 heures) équivaut à 1,5 ECTS, un module de trois heures hebdomadaires à 3 ECTS.

Pour obtenir le diplôme d'ingénieur, vous devez satisfaire aux obligations suivantes :

- L'École des Ponts a décidé d'adopter le TOEIC (Test of English for International Communication) comme certification externe du niveau d'anglais et de rendre obligatoire le score de **785** points lors de cet examen pour l'obtention du diplôme. Tout autre examen international qui atteste du même niveau (Cambridge, TOEFL, IELTS) est accepté comme équivalent. **Cette obligation doit être validée au cours de votre 1^{re} année à l'école.**
- En dehors de **l'anglais qui est obligatoire**, vous devez également suivre et valider des cours d'une autre langue étrangère. Les langues proposées par le DFL sont l'allemand, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien, le japonais, le portugais, le russe et le français langue étrangère, obligatoire pour les élèves internationaux non francophones. Il est possible, dans certaines conditions, d'étudier d'autres langues en dehors de l'École. Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez vous renseigner auprès du département (Aile Belgrand 2^e étage, bureau B223).

Pour les élèves issus de la 1^{re} année : vous devez valider 13 modules de langues pendant votre scolarité (6 en anglais et 6 en autres langues, le 13^e pouvant être un module d'anglais ou un module en autres langues). Ces 13 cours correspondent à 19,5 ECTS répartis de la façon suivante : 7,5 en 1^{re} année (4,5 en S1 et 3 en S2), 7,5 en 2^e année (4,5 en S3 et 3 en S4) et 4,5 en 3^e année (S5).

Pour les élèves entrant en 2^e année : vous devez valider 8 modules de langue pendant votre scolarité (4 en anglais et 4 en autres langues). Ces 8 cours correspondent à 12 ECTS répartis de la façon suivante : 7,5 en 2^e année (4,5 en S3 et 3 en S4) et 4,5 en 3^e année (S5).

Les élèves ayant un niveau faible en anglais doivent augmenter le nombre de modules d'anglais, le nombre total de modules à obtenir restant inchangé. **La répartition des modules entre les langues n'est modifiable que sur demande d'une dérogation auprès du président du Département de la formation linguistique (bureau B222).**

Afin de vous permettre de vous inscrire dans les cours de langues qui correspondent à vos besoins et à vos envies d'apprentissage, le DFL vous propose des réunions d'information (cf planning de la rentrée, page 35).

Les enseignants seront à votre disposition pour vous aider à choisir vos cours de langues. Les inscriptions définitives se feront en ligne à partir du 8 septembre 20h jusqu'au 13 septembre 2015.

Conditions générales de validation des cours de langues :

La présence aux cours est obligatoire. Le nombre maximal d'absences autorisées est de 1. En cas d'abandon d'un cours de langue sans désinscription auprès de l'enseignant et de l'assistante du DFL, Monique Schumacher (Bureau B223), la note 0/20 sera attribuée.

Il existe d'autres façons de faire valider le travail en langues :

- Valider la formation « Cycle de Management International » (CIM) du MBA des Ponts. Cette formation dispensée en anglais remplace les obligations d'anglais de 2^e et 3^e années. Pour plus d'informations, vous devez contacter www.enpcmbaparis.com.
- Présenter votre rapport de stage long dans la langue de travail du pays d'accueil ou en anglais (1,5 ECTS) et, éventuellement, suivre et valider sur place un cours de 20 heures minimum (1,5 ECTS).
- Effectuer un module autodirigé sur un projet personnel, sous réserve de son agrément par un enseignant du DFL. Cette possibilité est néanmoins exceptionnelle et ne peut excéder un module par élève sur toute la scolarité.
- Suivre un module « Apprentissage d'une langue en tandem » en 2^e année, en S4. (N.B. : Il faut suivre impérativement une séance d'information sur les modalités de ce module et s'inscrire ensuite auprès du président du Département de la formation linguistique (bureau B222).

Les élèves ont la possibilité de valider plus d'ECTS qu'exigé par année. Ces ECTS validés en avance seront capitalisés sur le nombre total d'ECTS à valider pendant toute la scolarité.

VOS CONTACTS

Département de la formation linguistique			
Jörg ESCHENAUER - Président	B222	jorg.eschenauer@enpc.fr	01.64.15.39.29
Marilou DI TILLIO-LACRUZ - Adjointe	B225	m.di-tillio-lacruz@enpc.fr	01.64.15.39.19
Amokrane KADDOUR - Adjoint	B226	thomas.harcharick@enpc.fr	01.64.15.39.32
Monique SCHUMACHER - Assistante	B223	monique.schumacher@enpc.fr	01.64.15.39.20

3.4 - MODULE DE SPORT

Inscriptions :

Vous devez faire **un choix parmi 14 activités sportives**.

Attention, le nombre de places est limité dans certaines activités.

Début septembre, vous recevrez un mail de Viroutam Mayoura, inspectrice des études de 1^{re} année, vous invitant à suivre une procédure d'inscription en ligne. Vous devrez en vérifier la fonctionnalité. La date et une heure d'ouverture des inscriptions vous seront communiquées ultérieurement.

Avant de commencer le module, vous devez obligatoirement transmettre à l'inspectrice des études (Bureau V224) un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport choisi (et d'autres sports, si vous pensez participer sportivement aux activités du BDS).

Conditions de validation :

- Le sport valide 1 ECTS par année.
- Vous devez participer à 10 séances par semestre dans le sport choisi entre le 21 septembre 2015 et le 19 mai 2016. Le cumul des séances sur les deux semestres est possible.
- Toute absence doit être justifiée par un certificat médical, 1 à remettre à votre enseignant et 1 à l'inspectrice des études de 1^{re} année.
- Vous devez avoir une note égale ou supérieure à 10/20.
- La note est attribuée par l'enseignant responsable de l'activité. Elle est attribuée en fonction de l'intégration au collectif, de l'implication, du travail, des progrès dans les cours et de l'implication dans les compétitions universitaires. L'évaluation se fait sur la base d'un contrôle continu.

En cas de dispense de longue durée, qui vous empêcherait de valider vos 20 séances, (quelle qu'en soit la cause), vous devez impérativement rencontrer, le plus rapidement possible, la responsable du module de sport, Anne NOTTELET-TOLLARD, bureau P201, tél. 01.64.15.39.78 anne.nottelet-tollard@enpc.fr pour étudier avec elle la manière de valider votre module. Le plus souvent, il est demandé de rédiger un mémoire dans le domaine sportif.

Les changements d'activités ne peuvent intervenir, qu'à titre exceptionnel, et avec l'accord de la responsable du module de sport. Votre demande devra lui être adressée par courriel et être justifiée. La note 0 vous sera attribuée en cas d'abandon de cours ou d'un changement d'activité sans autorisation préalable.

Pour toutes informations :

Anne NOTTELET-TOLLARD - Tel. 01.64.15.39.78 servicedessports@enpc.fr - bureau P201
Viroutam MAYOURA – Tel. 01.64.15.39.41 – viroutam.mayoura@enpc.fr

Activités sportives modulables aux premier et second semestres :

AVIRON	Choisy-le-Roi (Rendez-vous à 12h30 au PC Sécurité)	jeudi 13h - 15h
BADMINTON	Gymnase Haute-Maison	mardi 12h30 - 14h (niveaux* 1 et 2) mardi 14h15 - 15h45 (niveaux* 3 et 4)
BASKET GARÇON	Gymnase Haute-Maison	mardi 19h - 20h30 (niveaux 1 et 2) mardi 20h30 - 22h (niveaux 3 et 4)
DANSE	BIENVENÛE	lundi 19h – 20h30
ESCALADE	Gymnase de l'ESIEE	jeudi 13h - 15h**
FOOTBALL FILLE	Bois de l'Etang	jeudi 13h - 14h30
FOOTBALL GARÇON	Bois de l'Etang	mardi 12h30 - 14h (niveaux 1 et 2) mardi 14h15 - 15h45 (niveaux 3 et 4)
GOLF	Lésigny (Rendez-vous à 12h30 au PC Sécurité)	mardi 13h - 15h
HAND-BALL	Gymnase Haute-Maison	lundi 19h - 20h30 (niveaux 1 et 2)*** lundi 20h30 - 22h (niveaux 3 et 4)
MUSCULATION	BIENVENÛE	mardi 14h15 - 15h45 (niveaux 1 et 2) mardi 19h - 20h30 (niveaux 3 et 4)
NATATION	Le Perreux /Marne (rendez-vous à 19h45 devant Meunier)	mercredi 20h30 - 22h
RUGBY GARÇON	Bois de l'Etang	lundi 19h30 - 21h30
TENNIS	U CPA Vaires/Marne (rendez-vous à 11h55 devant Meunier) U CPA Vaires/Marne (rendez-vous à 14h devant Meunier)	mardi 12h20 - 13h50 (niveaux 1 et 2) mardi 14h30 - 16h (niveaux 3 et 4)
TENNIS DE TABLE	Gymnase ESIEE	jeudi 13h - 15h**
VOLLEY BALL	Gymnase ESIEE	mardi 12h30 - 14h (niveaux 1 et 2) mardi 14h15 - 15h45 (niveaux 3 et 4)

S'il n'est pas précisé « Fille » ou « Garçon », l'activité est ouverte aux étudiantes et aux étudiants.

* Niveau 1 = niveau débutant ou presque

Niveaux 2/3 = niveaux intermédiaires

Niveau 4 = niveau compétition

** Pour l'escalade et le tennis de table, du jeudi 24 septembre au jeudi 5 novembre inclus, les cours auront lieu sur le créneau de 15h30 à 17h30 et à partir du jeudi 12 novembre de 13h00 à 15h00 comme indiqué dans le tableau.

*** Ouvert aux JF d'un niveau confirmé minimum et de 19h à 20h30 uniquement.

4 - STAGE DE 2^e ANNÉE

Vous devez effectuer un stage en entreprise ou en laboratoire entre la 2^e et la 3^e année de votre cursus. Expérience professionnelle ou initiation à la recherche selon votre choix de cursus en 3^e année.

Durée : 3 mois, juin – août

Modalités :

1. Objectifs du stage en entreprise : vous faites l'apprentissage du métier d'ingénieur et acquérez une expérience professionnelle sur un projet fonctionnel. Vous appliquez vos connaissances académiques et développez de nouvelles compétences professionnelles. Il s'agit d'un stage d'été d'au moins huit semaines. Vous travaillez sur une mission fonctionnelle d'ingénieur débutant après avoir rapidement cerné vos objectifs. Vous utilisez vos connaissances académiques et acquérez de nouvelles compétences professionnelles.
2. Objectifs du stage scientifique : accueilli au sein d'un laboratoire vous êtes confronté à l'existence de problèmes non résolus et découvrez les méthodes pour les résoudre. Vous participez aux travaux de recherche d'une équipe et vous initiez aux méthodes expérimentales, à l'analyse, aux commentaires de résultats. Vous vous impliquez dans le traitement d'un sujet et produisez des résultats.
3. Le stage long optionnel, appelé également année de césure, peut se substituer au stage court. Il débute entre juillet et septembre et dure au moins 10 mois dans la même entreprise ou dans deux structures différentes en France ou à l'étranger. Ce stage vous donne la possibilité de vous exercer aux fonctions d'un ingénieur débutant et de découvrir un secteur d'activité. Cette mise en situation professionnelle de longue durée vous permet de consolider votre orientation et de poursuivre la construction de votre projet professionnel.

Validation du stage ingénieur : Le processus prévoit la production d'un rapport de stage et d'une appréciation notée de l'entreprise d'accueil.

► Une séance obligatoire de « préparation professionnelle et pédagogique du stage d'ingénieur » a lieu au mois de mai pour vous préparer à aborder cette expérience professionnelle et à anticiper le retour d'expérience qui se déroule au début du mois de septembre.

La recherche du stage

Conseils pratiques

Démarrez votre recherche de stage au moins 6 mois à l'avance :

► Participez aux présentations métiers des entreprises partenaires Focus Métiers de l'École le mardi soir, mercredi et vendredi midi.

► Consultez les offres de stages déposées sur le Career Center enpc.jobteaser.com, ainsi que la liste des stages des années précédentes.

► Bénéficiez des conseils des anciens et consultez l'annuaire électronique des diplômés de l'École en adhérant à l'association Ponts Alliance (www.ponts.org) pour 10 euros par an. **Prenez contact directement avec les anciens dans les entreprises qui vous intéressent : c'est la démarche de recherche de stage qui présente le meilleur taux de réussite.**

► La séance de préparation « recherche du stage d'ingénieur » porte sur la stratégie de recherche de stage et les démarches liées à sa préparation. Elle fait également intervenir des professionnels du recrutement. Participation obligatoire (date à confirmer).

► Le Programme d'Orientation professionnelle (POP) vous aide à construire votre projet professionnel, vous apprend à mieux chercher un stage et à vous présenter aux entreprises.

Démarches administratives à effectuer lorsque vous aurez trouvé votre stage

- ▶ Allez sur la page "Stage ingénieur convention de stage et formalités administratives" dans la rubrique Ressources du Career Center.
- ▶ Cliquez sur le lien qui dirige vers un formulaire en ligne pour saisir les données nécessaires à l'établissement de votre convention de stage.
- ▶ Renseignez intégralement ce formulaire **au moins quatre semaines avant le démarrage du stage** avec les informations que vous aurez collectées auprès de l'entreprise à l'aide de la fiche de renseignement téléchargeable sur cette même page. A défaut, vous ne pourrez pas commencer votre stage à la date prévue. **Le sujet de stage doit être détaillé** pour être validé par votre département.
- ▶ Votre département vous transmet la convention par mail à signer et faire signer en 3 exemplaires par l'entreprise, et que vous devez lui remettre **au moins une semaine avant** le début du stage. **En cas de retard, la période antérieure ne sera pas prise en compte et vous pourriez ne pas atteindre le minimum requis pour sa validation ; par ailleurs, vous risqueriez de ne pas être couvert pour le risque Accident du Travail.**
- ▶ Vous trouverez sur les pages "stage ingénieur" du Career Center d'autres informations concernant les assurances, stages à l'étranger, etc. Lisez-les attentivement.

Votre département peut vous autoriser à suivre des stages supplémentaires s'ils sont justifiés par vos besoins de formation dans le cadre du cursus ingénieur. Ces stages ont pour finalité de vous permettre d'acquérir une expérience complémentaire en entreprise ou en laboratoire de recherche en lien avec votre formation.

5 - VOTRE 3^e ANNÉE OU FORMATION COMPLÉMENTAIRE INTÉGRÉE (FCI)

Vous trouverez, ci-dessous, un tableau récapitulant les formations « autorisées » ou « non autorisées » en 3^e année de formation d'ingénieur en fonction de votre format de cursus.

	Page	Cursus en 3 ans	Cursus en 2 ans	Cursus format FCI
• Formation à l'École des Ponts				
✓ Cursus ingénieur	30			
✓ Masters	30			
✓ Mastères spécialisés	32			
• Formation hors École des Ponts				
✓ En France	32			
✓ A l'étranger	33			

	Formation accessible qu'aux élèves de l'X (cursus en 2 ans)		Formation autorisée		Non concerné ou non autorisé
--	---	--	---------------------	--	------------------------------

Pour suivre une formation de 3^e année dans un autre établissement, vous devez obtenir l'accord préalable du département de rattachement et de la Direction de l'enseignement, et avoir validé le TOEIC et les années antérieures de votre cursus.

Les informations sur la procédure spécifique de demande de 3^e année hors École des Ponts vous seront communiquées par votre département d'enseignement dès la rentrée.

5.1 - FORMATION A L'ÉCOLE DES PONTS

5.1.1 - Cursus ingénieur

Vous pouvez effectuer votre 3^e année à l'École des Ponts pour suivre le cursus ingénieur proposé par votre département de rattachement.

5.1.2 - Masters

L'École des Ponts offre la possibilité d'accéder au diplôme national de Master en parallèle du diplôme d'ingénieur. Les masters offrent une opportunité unique de se former aux méthodes et outils de la recherche. Ils ouvrent ainsi la voie au Doctorat.

Ces masters donnent lieu à une valorisation en ECTS pour la formation d'ingénieur :

Cursus en 3 ans	25,5 ECTS en modules scientifiques et techniques (MST)
Cursus en 2 ans	25,5 ECTS en modules scientifiques et techniques sauf pour les élèves admis dans le cadre des accords internationaux, valorisé à 19,5 ECTS. Dans ce cas, ces élèves doivent valider 6 ECTS complémentaires de modules scientifiques et techniques en 2 ^e et/ou 3 ^e années de formation d'ingénieur.
Cursus FCI	16 ECTS en modules scientifiques et techniques

Le mémoire de master peut dans certains cas tenir lieu de PFE après acceptation du Directeur ou du responsable académique du département (cf § 5.3).

Masters accrédités par l'École des Ponts ParisTech 2015 - 2019 :

Mathématiques et applications

- Mathématiques Appliquées à la Finance (MAF)
- Analyse Numérique et Équations aux Dérivées Partielles (ANEDP)
- Mathématique Vision Apprentissage (MVA)
- Recherche opérationnelle (RO)

Energie

- Démantèlement et gestion des déchets (DWM)
- Durabilité des Matériaux et des Structures pour l'Énergie (DMSE)

Masters co-accrédités par l'École des Ponts ParisTech 2015 - 2019 :

Mécanique, Génie civil, Sciences et génie des matériaux (avec UPEM et UPEC)

- Approches multi échelles pour les Matériaux et des Structures (AMMS)
- Science des Matériaux pour la Construction Durable (SMCD)
- Mécanique des Sols, des Roches et des Ouvrages dans leur Environnement (MSROE)

Transport, mobilité, réseaux (avec UPEM et UPEC)

- Transport et Mobilité (TM)

Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports (avec UPSAy, EHESS et UPOND)

- Économie de l'Environnement et de l'Énergie (EEnvi)
- Économie de l'Énergie (EEner)
- Modélisation prospective (MP)

Masters Internationaux ParisTech 2014 - 2019 :

Génie de la mobilité durable

- Transport et développement durable (avec Mines ParisTech et Ecole Polytechnique)
- Mobilités et véhicules électriques (avec A&M ParisTech, ENSTA ParisTech et Mines ParisTech)

Masters co-habilités par l'École des Ponts ParisTech 2014 - 2019 :

Environnement (avec UPEC et Paris-7 Diderot)

- Systèmes Aquatiques et Gestion de l'Eau (SAGE)
- Océan, Atmosphère, Climat et Observations Spatiales (OACOS)
- Matériaux du Patrimoine dans l'Environnement (MAPE)

Economie (avec PSE et EHESS)

- Analyse et Politique Économiques (APE)

Masters en partenariat :

Economie et Finance

- Financement de projet, financements structurés (FIPRO) (avec UPOND)
- Politiques Publiques et Développement (PPD) (avec PSE et EHESS)

5.1.3 - Mastères spécialisés / Formation continue

Les Mastères spécialisés ne sont accessibles qu'aux étudiants déjà diplômés d'un M2 et aux professionnels voulant se spécialiser ou parfaire leur formation

Les établissements d'enseignement supérieur réunis au sein de la Conférence des grandes Écoles (CGE) proposent des formations de haut niveau à finalité professionnelle : les mastères spécialisés (MS) qui bénéficient de liens étroits avec les entreprises. Le mastère est accrédité par la CGE après avis d'une commission composée de personnalités représentant les milieux professionnels et ceux de la formation. Depuis 1986, l'École des ponts propose plusieurs mastères spécialisés (MS).

Un mastère spécialisé donne lieu à une valorisation de 25,5 ECTS en modules scientifiques et techniques.

Le mémoire de mastère tient lieu de PFE.

Les demandes de candidature doivent être adressées au département et au responsable du mastère concerné (cf. www.enpc.fr/masteres-specialises). Le nombre de places par mastère est limité.

5.2 - FORMATION HORS ÉCOLE DES PONTS

5.2.1 - En France

Une formation hors de l'École des Ponts donne lieu à une valorisation de 25,5 ECTS en modules scientifiques et techniques. De plus, vous devez valider les ECTS de langue manquants en fonction de votre cursus, soit à l'ENPC, soit dans l'établissement d'accueil. Dans ce dernier cas, vous devez fournir une attestation de validation des cours suivis.

MBA des Ponts (sous réserve d'avoir effectué un stage long)	Contactez le MBA : admission@enpcmbaparis.com
Collège des Ingénieurs (sous réserve d'avoir effectué un stage long)	Contactez Anne Motte : amotte@cdi.fr
HEC	Les demandes de candidature (lettre de motivation, relevé de notes, CV, accord du département) doivent être adressées au responsable académique du département SEGF, Abdelkader Slifi, (abdelkader.slifi@enpc.fr)
Institut d'Études Politiques de Paris (Sciences Po) - Master en 2 ans	
Ecoles d'ingénieurs en France (ParisTech, ISAE SUPAERO...)	Les demandes de candidature (lettre de motivation, relevé de notes, CV, accord du département) doivent être adressées à la Directrice de l'enseignement de l'École, Marie Mathieu-Pruvost (marie.mathieu-pruvost@enpc.fr)
IFP School	
École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC)	
Institut national des Sciences et Technique Nucléaires (INSTN)	
École Nationale Supérieure (ENS)	

5.2.2 - A l'étranger

Une formation à l'étranger donne lieu à une valorisation de 25,5 ECTS en modules scientifiques et techniques et à la reconnaissance globale de 4,5 ECTS de langues.

Intitulé de la formation	Procédure de candidature
Accord de double-diplôme Accord d'échange bilatéral entre l'École et un établissement étranger¹	Dans la plupart des cas, l'élève prépare le dossier de candidature et la Direction des Relations Internationales (DRI) l'envoie au partenaire. Contacter la DRI, Alma Catala-Luna (alma.catala-luna@enpc.fr) pour connaître les dates, les pièces à apporter et les détails par partenaire.
Formation agréées hors accords institutionnels	L'élève fait les démarches directement auprès de l'établissement d'accueil ² en informant la DRI et le département d'enseignement. Pour toutes informations, l'élève peut contacter : Pour les universités anglo-saxonnes : Thomas Harcharick (thomas.harcharick@enpc.fr) Pour toutes autres destinations : Alma Catala-Luna (alma.catala-luna@enpc.fr)

5.3 - PROJET DE FIN D'ETUDES (PFE)

Le Projet de fin d'études constitue la dernière étape de la formation avant l'entrée dans le monde professionnel.

Vous devez choisir le sujet en liaison avec votre département de rattachement, qui pourra vous conseiller utilement en fonction de la vocation que vous manifestez. Le PFE effectué hors du cursus ingénieur nécessite également l'accord préalable du Directeur ou responsable académique du département dont vous dépendez.

Le PFE correspond à une mission professionnelle élaborée au sein de l'entreprise ou à l'École dans le cadre d'ateliers pluridisciplinaires. Il fait appel aux connaissances acquises au cours de la scolarité, en mettant en œuvre les qualités d'imagination, de curiosité et de rigueur scientifiques, tout en apportant la valeur ajoutée attendue par l'organisme d'accueil.

Le PFE est d'une durée minimale de 17 semaines. Il donne lieu à la signature d'une convention entre l'élève, l'École et l'organisme d'accueil.

Le PFE fait l'objet d'un suivi sous la conduite d'un directeur de projet, enseignant de l'École agréé par le président du département de rattachement. Il se termine par la rédaction d'un mémoire écrit, lequel donne lieu à une soutenance devant un jury composé au minimum du président de département ou de son représentant, du directeur de projet et d'un conseiller scientifique, représentant l'organisme d'accueil.

¹ La liste de tous les accords établis par l'École est disponible sur Educnet/Échanges internationaux.

² Dans les universités anglo-saxonnes, les candidatures doivent souvent être présentées avant fin décembre. Il est donc nécessaire de s'y prendre au début de l'automne de l'année précédant le départ (notamment en préparant les différents tests exigés par l'université : TOEFL, GRE..., qui nécessitent des inscriptions tôt pour pouvoir obtenir les résultats dans les délais imposés.

6 - EMPLOI DU TEMPS (CYCLE MASTER)

6.1 - PLANNING DE LA RENTRÉE

DATES	ÉLÈVES EN 1 ^{re} ANNÉE	INGÉNIEURS-ÉLÈVES (IEPEF)	ÉLÈVES ADMIS SUR TITRE (ENS, HEC, OFFICIER, ARCHITECTE)	ÉLÈVES EN FORMATION DIPLÔMANTE (EFD) ET STAGIAIRES ÉTRANGERS	ÉLÈVES ISSUS DE LA 1 ^{re} ANNÉE (CONCOURS COMMUN, BCPST, AST/L3)	ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE (FORMAT FCI ET CURSUS 2 ANS)	ÉLÈVES EN 3 ^e ANNÉE			
Lundi 24 août 2015	Mise à niveau en mathématiques et mécanique		8h30 - 12h00	Economie						
			13h30 - 17h00	Informatique						
Mardi 25 août 2015			8h30 - 12h00	Economie						
			13h30 - 17h00	Informatique						
Mercredi 26 août 2015			8h30 - 12h00	Economie				9h30 - 12h00	Accueil EFD (Groupe 1)	
			13h30 - 17h00	Informatique				13h00 - 17h30	Evaluation Français (EFD - Groupe 1) / Accueil EFD (Groupe 2)	
Jeudi 27 août 2015			8h30 - 12h00	Economie				9h00 - 12h30	Accueil Stagiaires / Evaluation Français (EFD - Groupe 2)	Soutenances stages scientifiques
			13h30 - 17h00	Informatique				13h30 - 15h00	Evaluation Français (EFD - Groupe 2)	
Vendredi 28 août 2015			8h30 - 12h00	Economie				9h00 - 13h00	Evaluation Français Stagiaires	Soutenances stages scientifiques
			13h30 - 17h00	Informatique						
Lundi 31 août 2015			8h30 - 11h15 / 15h15 - 18h00	Mécanique des structures isostatiques <i>(Ne concerne que les élèves GMM et GCC)</i>	9h00 - 16h00	Séminaire de Préparation aux Études d'Ingénieur en Français (SPEIF)	Soutenances stages scientifiques	8h30 - 11h15 / 15h15 - 18h00	Mécanique des structures isostatiques <i>(Ne concerne que les élèves GMM et GCC)</i>	
Mardi 1 ^{er} septembre 2015	8h30 - 9h45	Accueil - Inscription			16h00 - 17h30	Réunion d'information "Langues"	Inscriptions administratives (BVE)			
	9h45 - 10h30	Amphi de rentrée : Accueil par le Directeur de l'Ecole, la Directrice de l'enseignement et le président du département de 1 ^{re} année			Matin	Inscriptions administratives (BVE) /	Soutenances stages scientifiques			
	10h30 - 12h00	1 ^{re} leçon inaugurale	8h30 - 11h15 / 15h15 - 18h00	Mécanique des structures isostatiques <i>(Ne concerne que les élèves GMM et GCC)</i>	10h00 - 12h00	Séminaire de Préparation aux Études d'Ingénieur en Français (SPEIF)		8h30 - 11h15 / 15h15 - 18h00	Mécanique des structures isostatiques <i>(Ne concerne que les élèves GMM et GCC)</i>	
	12h00 - 13h30	Repas conférencier, élèves, Direction de l'Ecole			12h15 - 13h15	Accueil par le Directeur des relations internationales et la Directrice de l'enseignement	Mécanique des structures isostatiques <i>(Ne concerne que les élèves GMM et GCC)</i>			
	13h45 - 14h15	Santé et sécurité (médecin de prévention)			14h00 - 17h15	Séminaire de Préparation aux Études d'Ingénieur en Français (SPEIF)				
	14h15 - 17h00	Installation, Inscriptions administratives (BVE)								
Mercredi 2 septembre 2015	8h15 - 9h15	Présentation BDE & BDS, Présentation WEI, Associations d'élèves, DévelopPoints	SEMAINE MÉTÉOROLOGIE AMPHI DE RENTRÉE 8h00 - 8h30 : Accueil et petit déjeuner 8h30 - 9h00 : Accueil par le Directeur de l'Ecole et la Directrice de l'enseignement 9h00 - 9h45 : Présentation du Département de la formation linguistique et du Service des sports 9h45 - 10h00 : Présentation du Cycle de Management International (CMI) 10h00 - 10h30 : Présentation du Service des "Stages et Orientation Professionnelle" 10h30 - 12h00 : Accueil dans les départements							
	9h15-9h30	Fonctionnement des résidences (RVE, Arpage)								
	9h30-10h15	Direction de la Recherche								
	10h30 - 12h00	2 ^e leçon inaugurale								
	12h00 - 13h30	Repas conférencier, élèves, Direction de l'Ecole								
	13h45 - 14h15	Amphi de présentations des langues								
	14h15 - 14h35	Amphi de présentation des sports								
	14h35 - 17h00	Réunion d'informations "Langues" et Inscriptions administratives (BVE)								
Jeudi 3 septembre 2015			13h30 - 17h00	TOEIC	13h30 - 17h00	TOEIC	14h30 - 15h30	Réunion d'informations "Langues"	13h30 - 17h00	TOEIC
							A partir de 15h30	Soutenances stages scientifiques		
Vendredi 4 septembre 2015		Journée d'accueil	10h30 - 12h00	Réunion d'informations "Langues"	9h00 - 12h00	Séminaire de Préparation aux Études d'Ingénieur en Français (SPEIF)	Soutenances stages scientifiques	9h00 - 10h30	Amphi d'accueil	
			14h00 - 16h30	Inscriptions administratives (BVE)	14h00 - 16h00	Séminaire de Préparation aux Études d'Ingénieur en Français (SPEIF)		10h30 - 12h00	Réunion d'informations "Langues"	
								14h00 - 16h30	Inscriptions administratives (BVE)	
Lundi 7 septembre 2015	8h30 - 9h00	Règles de scolarité	SEMAINES D'OUVERTURE (Consulter le planning)							
	9h00 - 9h30	Ouverture sociale								
	9h30 - 10h00	Services documentaires								
	10h00 - 10h20	Systèmes d'information								
	10h30 - 12h00	3 ^e leçon inaugurale								
	12h00 - 13h30	Repas conférencier, élèves, Direction de l'Ecole								
	14h00 - 17h00	Présentations des enseignements								

6.2 - LES SEMAINES D'OUVERTURE

CURSUS EN 2 OU 3 ANS

DEPT	ANNÉE DE FORMATION	1 ^{er} AU 4 SEPTEMBRE 2015	7 AU 11 SEPTEMBRE 2015	14 AU 18 SEPTEMBRE 2015	1 ^{er} AU 5 FÉVRIER 2016
GCC	2 ^e année		Introduction au dessin et à la modélisation / Séminaire de représentation <i>(élèves de la filière structure-architecture)</i>	Introduction aux matériaux de construction / Mise à niveau maths-mécanique <i>(EFD et architectes)</i>	Séminaire département ou Géodésie et positionnement précis
	3 ^e année	Retour d'expérience "Stage d'ingénieur"	<u>Au choix</u> : Bétons innovants, Conception d'une arche, Construire le courbe	<u>Au choix</u> : Construire le vide, Les chantiers de la rénovation, Restauration et réhabilitation des bâtiments	
VET	2 ^e année		Enjeux et métiers liés à l'aménagement et à l'environnement	Voyage de département	Transports, gares et pôles d'échanges
	3 ^e année	Retour d'expérience "Stage d'ingénieur"	Logistique territoriale	Bilan carbone et Analyse Cycle de Vie	
GI	2 ^e année		Outils de modélisation avec Excel et Access	Voyage de département	A définir
	3 ^e année	Retour d'expérience "Stage d'ingénieur"	Logistique territoriale	A définir	
GMM	2 ^e année		Séminaire GMM	Voyage de département	Semaine Conception
	3 ^e année	Retour d'expérience "Stage d'ingénieur"	Construire le courbe	Voyage de département	
SEGF	2 ^e année		Innovation et développement durable	Serious Game en économie industrielle	Introduction aux métiers de l'ingénieur
	3 ^e année	Retour d'expérience "Stage d'ingénieur"	Finance, risque et connaissance ou Finances quantitatives	Serious Game en économie industrielle	
IMI	2 ^e année		Finance, risque et connaissance : les challenges du futur	Voyage de département	Introduction aux métiers de l'ingénieur
	3 ^e année	Retour d'expérience "Stage d'ingénieur"	Finances quantitatives	A définir	

CURSUS FORMAT FCI *

DEPT	7 AU 11 SEPTEMBRE 2015	14 AU 18 SEPTEMBRE 2015	1 ^{er} AU 5 FÉVRIER 2016
GCC	Introduction au dessin et à la modélisation / Séminaire de représentation <i>(élèves de la filière structure-architecture)</i>	<u>Au choix</u> : Les chantiers de la rénovation ou Réhabilitation et restauration des bâtiments / Introduction aux matériaux de construction <i>(élèves polytechniciens de la filière structure-architecture)</i>	Séminaire département ou Géodésie et positionnement précis
VET	Enjeux et métiers liés à l'aménagement et à l'environnement	Voyage de département	Transports, gares et pôles d'échanges
GI	Outils de modélisation avec Excel et Access	Voyage de département	A définir
GMM	Séminaire GMM	Voyage de département	Semaine Conception
SEGF	Innovation et développement durable	Serious Game en économie industrielle	Introduction aux métiers de l'ingénieur
IMI	Finances quantitatives	Voyage de département	Introduction aux métiers de l'ingénieur

* Pour les semaines thématiques du Corps des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts, se référer au calendrier annuel

6.3 - LE CALENDRIER ANNUEL

RENTRÉE SCOLAIRE				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
24/08/2015	25/08/2015	26/08/2015	27/08/2015	28/08/2015
31/08/2015	01/09/2015 - RENTRÉE 3A /	02/09/2015 - AMPHI DE RENTRÉE /	03/09/2015	04/09/2015
SEMAINE MÉTÉOROLOGIE (IEPEF)	SEMAINE MÉTÉOROLOGIE (IEPEF)	SEMAINE MÉTÉOROLOGIE (IEPEF)	SEMAINE MÉTÉOROLOGIE (IEPEF)	SEMAINE MÉTÉOROLOGIE (IEPEF)
07/09/2015 SEMAINE DÉPARTEMENT (SEGF : voyage)	08/09/2015 SEMAINE DÉPARTEMENT (SEGF : voyage)	09/09/2015 SEMAINE DÉPARTEMENT (SEGF : voyage)	10/09/2015 SEMAINE DÉPARTEMENT (SEGF : voyage)	11/09/2015 SEMAINE DÉPARTEMENT (SEGF : voyage)
14/09/2015 SEMAINE DÉPARTEMENT (GCC-GI-GMM-IMI-VET : voyage)	15/09/2015 SEMAINE DÉPARTEMENT (GCC-GI-GMM-IMI-VET : voyage)	16/09/2015 SEMAINE DÉPARTEMENT (GCC-GI-GMM-IMI-VET : voyage)	17/09/2015 SEMAINE DÉPARTEMENT (GCC-GI-GMM-IMI-VET : voyage)	18/09/2015 SEMAINE DÉPARTEMENT (GCC-GI-GMM-IMI-VET : voyage)
1 ^{ER} SEMESTRE				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
21/09/2015	22/09/2015	23/09/2015	24/09/2015	25/09/2015
28/09/2015	29/09/2015	30/09/2015	01/10/2015	02/10/2015
05/10/2015	06/10/2015	07/10/2015	08/10/2015	09/10/2015
12/10/2015	13/10/2015	14/10/2015	15/10/2015 ACTIVITÉS SPORTIVES PARISTECH	16/10/2015
19/10/2015 GESTION D'ENTREPRISE	20/10/2015 GESTION D'ENTREPRISE	21/10/2015	22/10/2015 GESTION D'ENTREPRISE	23/10/2015 GESTION D'ENTREPRISE
26/10/2015 VACANCES DE LA TOUSSAINT	27/10/2015	28/10/2015	29/10/2015	30/10/2015 VACANCES DE LA TOUSSAINT
02/11/2015	03/11/2015	04/11/2015 - FORUM TRIUM ou VISITE THÉMATIQUE (IEPEF)	05/11/2015	06/11/2015
09/11/2015	10/11/2015	11/11/2015 - ARMISTICE	12/11/2015	13/11/2015
16/11/2015 - SEMAINE ATHENS ou SEMAINE AVIATION CIVILE (IEPEF)	17/11/2015 - SEMAINE ATHENS ou SEMAINE AVIATION CIVILE (IEPEF)	18/11/2015 - SEMAINE ATHENS ou SEMAINE AVIATION CIVILE (IEPEF)	19/11/2015 - SEMAINE ATHENS ou SEMAINE AVIATION CIVILE (IEPEF)	20/11/2015 - SEMAINE ATHENS ou SEMAINE AVIATION CIVILE (IEPEF)
23/11/2015	24/11/2015	25/11/2015	26/11/2015	27/11/2015
30/11/2015	01/12/2015	02/12/2015	03/12/2015 CAMPAGNE BDS	04/12/2015 CAMPAGNE BDS
07/12/2015 CAMPAGNE BDE	08/12/2015 CAMPAGNE BDE	09/12/2015 CAMPAGNE BDE	10/12/2015	11/12/2015
14/12/2015	15/12/2015	16/12/2015	17/12/2015	18/12/2015
21/12/2015 VACANCES DE NOËL	22/12/2015	23/12/2015	24/12/2015	25/12/2015
28/12/2015	29/12/2015	30/12/2015	31/12/2015	01/01/2016 VACANCES DE NOËL
04/01/2016	05/01/2016	06/01/2016	07/01/2016	08/01/2016 - WEEK-END SKI
11/01/2016	12/01/2016 TOEIC / JOURNÉE PÉDAGOGIQUE/DE	13/01/2016	14/01/2016	15/01/2016
18/01/2016	19/01/2016	20/01/2016	21/01/2016	22/01/2016
25/01/2016 JOURNÉE PÉDAGOGIQUE/DE ou VISITE THÉMATIQUE (IEPEF)	26/01/2016	27/01/2016	28/01/2016	29/01/2016
2 ^E SEMESTRE				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
01/02/2016 SEMAINE DÉPARTEMENT	02/02/2016 SEMAINE DÉPARTEMENT	03/02/2016 SEMAINE DÉPARTEMENT	04/02/2016 SEMAINE DÉPARTEMENT	05/02/2016 SEMAINE DÉPARTEMENT
08/02/2016	09/02/2016 FORUM ENTREPRISES	10/02/2016	11/02/2016	12/02/2016
15/02/2016	16/02/2015	17/02/2016	18/02/2016	19/02/2016
22/02/2016	23/02/2016	24/02/2016	25/02/2016	26/02/2016
29/02/2016 VACANCES D'HIVER	01/03/2016	02/03/2016	03/03/2016	04/03/2016 VACANCES D'HIVER
07/03/2016	08/03/2016	09/03/2016	10/03/2016	11/03/2016
14/03/2016	15/03/2016	16/03/2016 - FOCUS MÉTIERS ou VISITE THÉMATIQUE (IEPEF)	17/03/2016	18/03/2016
21/03/2016	22/03/2016	23/03/2016	24/03/2016	25/03/2016
28/03/2016 - PÂQUES	29/03/2016	30/03/2016	31/03/2016	01/04/2016
04/04/2016	05/04/2016	06/04/2016	07/04/2016	08/04/2016
11/04/2016	12/04/2016	13/04/2016	14/04/2016	15/04/2016
18/04/2016	19/04/2016	20/04/2016	21/04/2016	22/04/2016
25/04/2016 VACANCES DE PRINTEMPS	26/04/2016	27/04/2016	28/04/2016	29/04/2016 VACANCES DE PRINTEMPS
02/05/2016	03/05/2016	04/05/2016	05/05/2016 - ASCENSION	06/05/2016
09/05/2016	10/05/2016	11/05/2016	12/05/2016	13/05/2016
16/05/2016 JOURNÉE PÉDAGOGIQUE/DE ou VISITE THÉMATIQUE (IEPEF)	17/05/2016	18/05/2016	19/05/2016	20/05/2016
23/05/2016	24/05/2016 TOEIC	25/05/2016 FORMATION ACCESSIBILITÉ ou SOUTENANCES PROJETS/RÉVISIONS	26/05/2016 FORMATION ACCESSIBILITÉ ou SOUTENANCES PROJETS/RÉVISIONS	27/05/2016 SOUTENANCE TRAVAUX 3A
30/05/2016	31/05/2016	01/06/2016	02/06/2016	03/06/2016
06/06/2016 SEMAINE GÉOMATIQUE (IEPEF)	07/06/2016 SEMAINE GÉOMATIQUE (IEPEF)	08/06/2016 SEMAINE GÉOMATIQUE (IEPEF)	09/06/2016 SEMAINE GÉOMATIQUE (IEPEF)	10/06/2016 SEMAINE GÉOMATIQUE (IEPEF)

DATES A RETENIR

Septembre 2015

- **Conseil d'enseignement et de recherche (CER) en Formation restreinte :**
Jeudi 3 septembre 2015 à 14h

Octobre 2015

- **Conseil d'enseignement et de recherche :** Mardi 20 octobre 2015 à 14h

Novembre 2015

- **Forum Trium :** Mercredi 4 novembre 2015
- **Examen de Gestion d'entreprise :** Vendredi 6 novembre 2015 de 18h à 20h

Décembre 2015

- **Conseil d'enseignement et de recherche :** Jeudi 10 décembre 2015 à 14h

Février 2016

- **Forum entreprises :** Mardi 9 février 2016

Mars 2016

- **Focus métiers :** Mercredi 16 mars 2016

Avril 2016

- **Conseil d'enseignement et de recherche :** Jeudi 14 avril 2016 à 14h

Mai 2016

- **TOEIC :** Mardi 24 mai 2016
Deux sessions : 8h30 à 11h30 / 13h00 à 16h00
- **Formation Accessibilité :** Mercredi 25 mai et Jeudi 26 mai 2016
- **Soutenance travaux 3A :** Vendredi 27 mai 2016

Juin 2016

- **Conseil d'enseignement et de recherche (CER) :** Jeudi 9 juin 2016 à 14h

6.4 – EMPLOI DU TEMPS HEBDOMADAIRE

1^{er} SEMESTRE

HORAIRES	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI			
8H30 - 11H15	GCC	Mécanique des sols et des roches	GCC	Mécanique des fluides incompressibles 1 /	GCC	Introduction au dessin et à la modélisation	GCC	Projets : Pont, Route et Barrage *	8H30 - 11H15	1A	Mécanique	
	GCC/GCC	Conception des ouvrages à risques particuliers *	GCC	/ Mécanique des fluides incompressibles 2	GI	Gestion de projet (demi-cours)	GI	Planification et modélisation des systèmes de production		GCC	Pratique du matériau béton *	
	GCE/GCC	Calcul avancé des structures / *	GCC	Conception et construction des ponts *	GMM	Matériaux composites	GMM	Mécanique des structures (structures déformables)		GCC	/ Calcul des structures de bâtiments en béton *	
	GCE/GCC	/ Modélisation par éléments finis *	GI	Projet de département Mélusine	IMI	Techniques de développement logiciel	IMI	Modéliser, programmer, simuler		GMM	Mécanique physique des matériaux	
	GI	Séminaire "Métiers de l'Industrie"	GMM	/ Mécanique des fluides numériques code SATURNE	SEGF	Economie de l'immobilier	SEGF	Econométrie et applications		IMI	Initiation à la robotique et prise en main du robot Nao	
	GMM	Conception automobile	IMI	Traitement de l'information et Vision artificielle	VET	/ Introduction à la sécurité des transports	VET	Analyse et conception de systèmes de transport		SHS	Le pouvoir des chiffres	
	GMM	Mécatronique pour la robotique	SEGF	Théorie de la décision et théorie des jeux	VET	Hydrologie : modélisation et aide à la décision	VET	Droit de l'urbanisme		SHS	Villes, territoires et technologies XIXe - Xxe siècles	
	IMI	Modéliser, programmer, simuler	VET	Projet urbain et territorial (ENSAVT)	11H30 - 13H30		CAFÉ DES SCIENCES / FOCUS MÉTIERS			LANGUES		
	SEGF	Outils probabilistes pour la finance	VET	Systèmes de transport de marchandises	GCC	Béton armé et précontraint 1 et 2 *	VET	Politiques de l'eau /		LANGUES		
	VET	/ Economie de l'aménagement	GCE/GCC	Evaluation économique de projets *	GI	Recherche opérationnelle	/ Techniques de l'eau			11H15 - 13H00		FOCUS MÉTIERS
VET	Ingénierie du trafic 1 /	GCE/GCC	Droit européen des marchés publics *	GMM	CAO avec CATIA	12H30 - 14H00	LANGUES	13H00 - 22H00	SPORT	13H00 - 15H00	IMI	STATISTIQUES
VET	/ Ingénierie du trafic 2	12H30 - 14H00	LANGUES	SEGF	Stratégie financière de l'entreprise	14H15 - 15H45				VET	Conception et exploitation des systèmes logistiques et transport *	
VET	Hydrologie urbaine *	14H15 - 15H45		12H30 - 16H00	VET	Energie /				16H00 - 17H30	VET	Organisation et management des transports urbains *
VET	Gestion recueilli analyse visualisation et enrichissement de données *	14H15 - 15H45	16H30 - 18H00	VET	/ Enjeux globaux de l'environ. et dev. durable	18H00 - 20H00				GCE/GCC	Conception des ouvrages souterrains *	
11H30 - 13H00	LANGUES		14H15 - 15H45	18H15 - 19H45	18H15 - 20H15	FOCUS MÉTIERS	15H15 - 18H00	SHS	Controverses	SHS	Enjeux et méthodes de l'interculturel	
13H45 - 16H30	1A	Mécanique	19H00 - 22H00	SPORT		GCC	Conception avancée des structures *	PROGRAMME ORIENTATION PROFESSIONNELLE	LANGUES	SHS	Histoire, science et société	
	GCC	Calcul et comportement des matériaux	16H30 - 18H00	LANGUES		GMM	Calcul des structures avec Abaqus			SHS	Histoire, science et société	
	GCC	Routes *	18H15 - 19H45	18H15 - 20H15	FOCUS MÉTIERS	SEGF	Financement de projet *			LANGUES		
	GCC	Chemin de fer *	19H00 - 22H00	SPORT		SEGF	Macroeconomie			LANGUES		
	GCC	Dynamique avancée des constructions *	16H45 - 19H30	SPORT		VET	Ville et métropolisation			LANGUES		
	GMM	Conception d'une structure volante	18H15 - 19H45	SPORT		VET	Outils pour l'analyse des comportements de mobilité *			LANGUES		
	GI	Séminaire d'introduction au Design Thinking	19H00 - 22H00	SPORT		VET	Analyse du cycle de vie des modes de transports urbains *			LANGUES		
IMI	Analyse spectrale	19H00 - 22H00	SPORT		20H30 - 22H00		SPORT					
SEGF	Economie de l'environnement et de l'énergie											
VET	Méthode d'analyse des systèmes territoriaux											
16H45 - 19H30	GCC/GCC	Constructions métalliques *										
	GI	Design industriel										
	GMM	Mécanique des structures (poutres élastiques)										
19H00 - 22H00	SEGF	Financial Markets Workshop										

* Ces modules ne sont accessibles qu'aux élèves inscrits en 3e année de formation d'ingénieur

2^e SEMESTRE

HORAIRES	LUNDI	HORAIRES	MARDI	HORAIRES	MERCREDI	HORAIRES	JEUDI	HORAIRES	VENDREDI		
8H30 - 11H15	GCC Introduction à l'architecture	8H30 - 11H45	GCC Dynamique des structures /	8H30 - 11H15	GCC Travaux maritimes (partie théorique)	8H30 - 11H45	GCC Plasticité et Calcul à la rupture	8H30 - 11H15	GCC Conception des structures (partie théorique)		
	GI Marketing des produits nouveaux		GCC / Dynamique des ouvrages		GCC Energétique des bâtiments (partie théorique)		GI Supply Chain Management		GI Achats et compétitivité		
	GMM Analyse environnementale et conception /		GI Innovateurs		GCC Maintenance, pathologie et réparation des ouvrages		GMM Aérodynamique et transferts thermiques		GMM Coques et structures avancées		
	GMM / Fatigue des matériaux et des structures (Nouveau cours)		GI Projet scientifique		GI Ingénierie des infrastructures logistiques		IMI Machine learning		GMM Matériaux et structures hétérogènes		
	IMI Maillage et applications /		GMM / Dynamique et stabilité dans l'industrie		GMM Conception des structures industrielles en métal		SEGF Econométrie des choix discrets		IMI Optimisation et contrôle		
	IMI / Modéliser l'aléa		GMM Métaux		GMM Mise en forme des matériaux		SEGF Projet de département		SEGF Structuration des finances		
	SEGF Concurrence et marchés		IMI Mathématiques des modèles multi-échelles		IMI Finance : Aspects mathématiques et numériques				SHS Littérature, discours, sociétés		
VET Environnement atmosphérique et qualité de l'air	SEGF Economie publique	SEGF Economie comportementale et expérimentale du risque	LANGUES	13H00 - 22H00	SPORT	SHS Philosophie politique					
VET Exploitation des transports ferroviaires et guidés	VET Politiques territoriales et finances locales	VET Les lieux et modes de transport de marchandises					SHS Initiation à la socio-anthropologie				
11H30 - 13H00	LANGUES	12H30 - 14H00	LANGUES	12H30 - 14H00	LANGUES	12H30 - 14H00	LANGUES	12H30 - 14H00	LANGUES		
13H45 - 16H30	GCE/GCC Matériaux pour la construction	14H15 - 15H45	12H30 - 16H00	14H15 - 15H45	11H30 - 13H30	CAFÉ DES SCIENCES / FOCUS MÉTIERS	18H00 - 20H00	11H15 - 13H00	FOCUS MÉTIERS		
	GI/VET Risques environnementaux et industriels		14H15 - 15H45		13H45 - 15H15	LANGUES		13H00 - 14H00	GMM Séminaire		
	GI Stratégie de l'entreprise		16H30 - 18H00		LANGUES	13H45 - 16H30		GCC Partie expérimentale des approfondissements	14H00 - 16H45	SHS DROIT	
	GMM Acoustique		18H15 - 20H15		FOCUS MÉTIERS			GMM Céramiques /		17H00 - 19H30	GI Gestion de projet (demi-cours)
	GMM Polymères		19H00 - 22H00		SPORT			GMM / Nanomatériaux			
SEGF Economie des villes et des territoires			SEGF Droit de l'entreprise								
			SEGF Stratégie financière de l'entreprise								
			VET Les lieux et modes de transport de marchandises								
16H45 - 19H30	GCC Conception des ouvrages géotechniques			VET Transport et aménagement en milieu urbain et régional	16H45 - 19H30	GI Simulation de flux (Witness)					
	GI Atelier entrepreneuriat			VET Environnement, eau et météorologie		GMM Les mécanismes physiques du changement climatique					
	GMM Projet de département			VET Environnement, eau et météorologie		GMM Simulation moléculaire en sciences des matériaux /					
	IMI Projet de département					GMM / Imagerie matériaux					
	SEGF Croissance et développement					SEGF Création d'entreprises innovantes					
VET Aménagement				SEGF Economie des transports							
19H00 - 22H00	SPORT			VET Prévention et gestion des déchets /							
				VET / Gestion de la ressource en eau							
				20H30 - 22H00	SPORT						

7 - RÈGLEMENT DE SCOLARITÉ

Tout élève inscrit à l'école doit prendre connaissance du règlement de scolarité consultable sur le site Web de l'École : http://www.enpc.fr/sites/default/files/reglement_de_scolarite_2012.pdf

Rappel de quelques articles

Article 7 - Evaluation des élèves et validation des modules

L'évaluation a pour objet de vérifier que l'élève a acquis les connaissances correspondant aux objectifs pédagogiques de l'enseignement dispensé et à juger de l'aptitude des élèves à valider chaque module.

Les modules d'enseignement sont validés selon des règles établies à l'initiative de l'enseignant responsable. Le programme des enseignements précise dans chaque fiche descriptive de module les modalités retenues. Tout changement apporté aux modalités énoncées est porté à la connaissance des élèves et du département dont dépend le module.

La validation d'un module est toujours individuelle quelles que soient les formes revêtues par les modes de validation. Les modules suivis à l'extérieur de l'École sont validés dans les formes déterminées par l'établissement concerné.

Les modalités de validation quelle que soit leur forme, doivent garantir une totale équité entre les élèves. Les règles des épreuves sont portées préalablement à la connaissance des élèves et des surveillants. L'absence à une épreuve entraîne la note de 0.

L'organisation de l'enseignement repose sur la participation active des élèves. En conséquence l'assiduité, le niveau de participation et les efforts des élèves sont pris en compte pour la validation du module. La validation d'un module peut être mise en cause à partir de deux absences.

Chaque module est sanctionné par une note de synthèse à caractère numérique, laquelle est attribuée selon une échelle de notation allant de 0 à 20, qui prend en compte les différentes épreuves et appréciations précisées dans les règles de validation du module. Elle vaut validation du module si elle est supérieure ou égale à 10.

L'enseignant responsable peut organiser une épreuve de rattrapage pour les élèves n'ayant pas validé son module. L'épreuve de rattrapage est prise en compte pour l'attribution d'une nouvelle note de synthèse aux élèves concernés. La note définitive du module est égale à la note la plus élevée entre la note de synthèse initiale et la note de synthèse après épreuve de rattrapage plafonnée à 10. Elle se substitue à la note originelle pour le calcul de la moyenne de l'année scolaire. L'absence d'épreuve de rattrapage doit être précisée avec les règles de validation. Les modalités de l'épreuve de rattrapage sont précisées au moment de la convocation. Les élèves ne s'étant pas présentés à l'épreuve initiale ou n'ayant pas validé pour défaut d'assiduité peuvent se voir refuser le passage de l'épreuve de rattrapage.

Le département de formation linguistique propose des modalités de validation de crédits linguistiques, autres que le suivi et la validation d'un cours offert par le département. Ces modalités et les règles de validation associées sont fixées par le directeur de l'enseignement après consultation du conseil d'enseignement et de recherche. Ils sont publiés dans le programme des enseignements. Les modules de formation linguistique ne font l'objet d'aucune épreuve de rattrapage.

Article 11 - Assiduité

Tout élève a l'obligation de participer à l'ensemble des activités relevant des modules d'enseignement auxquels il est inscrit et à toute autre activité pédagogique organisée par l'École, quelles que soient les formes que ces activités revêtent, sauf si leur caractère facultatif est expressément mentionné. De plus, les élèves sont tenus d'être ponctuels à l'ensemble des activités.

Pour obtenir une autorisation d'absence afin de leur permettre de participer à des activités qui leur seraient confiées par l'École ou pour convenances personnelles, les élèves doivent présenter à l'inspecteur des études une demande écrite préalable, visée le cas échéant par les enseignants concernés, qui sera soumise au directeur de l'enseignement.

En cas d'absence pour raisons médicales, l'élève devra adresser à son inspecteur des études un certificat médical ou copie de son arrêt de travail s'il est salarié, au plus tard le lendemain du début de l'empêchement.

Des autorisations d'absence en régularisation pourront être accordées aux élèves, sur présentation d'un justificatif, en cas d'absence pour cas de force majeure.

Article 12 - Honnêteté intellectuelle

Le respect des règles de probité et d'honnêteté intellectuelle constitue une obligation de scolarité.

Le plagiat est constitué lorsque l'élève a rendu un travail empruntant des éléments d'autres auteurs d'une manière qui ne permet pas de distinguer ces emprunts de sa pensée propre : il peut se caractériser par la copie, la reformulation ou la traduction d'éléments de textes sans citation de la source. Un système de détection informatique du plagiat peut être utilisé par les enseignants. A cette fin tout élève peut se voir demander son travail sous format électronique.

La fraude est constituée lorsque les règles édictées par l'enseignant pour l'évaluation des acquis ont été enfreintes. Elle peut concerner toute modalité de validation des modules. En cas de présomption de fraude pendant un examen, l'élève est autorisé à terminer son devoir mais la mention de la présomption de fraude est immédiatement portée sur la copie par le surveillant ayant constaté la fraude présumée. Un rapport est établi par le surveillant ayant constaté la fraude présumée.

L'enseignant responsable de module apprécie la gravité du plagiat ou de la fraude et applique une sanction académique en rapport. En cas de fraude ou plagiat avéré et important, la note de 0/20 est attribuée au module.

Tout plagiat ou toute fraude ayant donné lieu à l'application d'une sanction académique doit être porté à la connaissance du directeur de l'enseignement qui, selon la gravité ou le caractère répété de l'acte, jugera s'il y a lieu de proposer au directeur l'application de sanctions disciplinaires.

Une fraude ou un plagiat peut également conduire au refus du déroulement d'une partie de la scolarité dans un établissement tiers.

8 - DÉROULEMENT ET SURVEILLANCES D'EXAMENS

Un dispositif visant à renforcer la surveillance des examens écrits validant des modules de cours, lorsqu'ils se déroulent en salle de cours (ou en amphithéâtre) avec rendu de copie et temps imparti, a été mis en place pour cette rentrée de manière à dissuader plus fortement et à repérer plus aisément **les tentatives de fraudes**.

Cette action vise à garantir et à maintenir la réputation de l'établissement, mais aussi, à assumer sa responsabilité sociale qui est de former des cadres soucieux d'éthique professionnelle.

Les règles suivantes sont désormais applicables à l'ensemble des examens écrits en salle participant à la validation des modules de cours :

- Les élèves se présentant à un examen écrit doivent être munis de leur carte d'identité (ou passeport, ou carte étudiante) et la poser en évidence sur la table qui leur sera attribuée ;
- Un élève ne peut être admis en salle plus de 30 minutes après le début de l'examen écrit ; il ne peut quitter la salle pendant la première demi-heure et dans les 20 dernières minutes ;
- Des copies d'examen et des feuilles de brouillon « de deux couleurs différentes » seront distribuées au début de l'examen, les élèves devant exclusivement utiliser les supports de rédaction remis par les représentants de l'école ;
- Pendant l'examen, les bavardages entre élèves ne sont pas autorisés ; les portables, éteints et rangés dans les sacs, ne doivent en aucun cas apparaître sur les tables et, à fortiori, être utilisés ;
- Les élèves ne doivent poser sur les tables et n'utiliser que les supports et matériels autorisés pour l'examen, la liste de ces derniers leur ayant été préalablement communiquée par l'enseignant ;
- Un élève contrevenant aux règles de comportement ou utilisant des supports ou matériels non autorisés pour l'examen sera averti par le surveillant qui annotera sa copie en conséquence.

Il est rappelé que, conformément à l'article 20 du décret n° 93-1289 du 8 décembre 1993, en cas de fraude caractérisée lors d'un examen, le responsable est passible des sanctions suivantes (par ordre croissant de gravité) qui sont mentionnées dans le relevé de notes et le dossier scolaire de l'élève :

- Avertissement
- Blâme
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive

9 - CONTACTS UTILES

	SERVICE	MISSIONS	INTERLOCUTEURS	
			NOMS	MAIL
L D I E R N E S C E T I G O N E M D E N T	Bureau de la vie étudiante	Inscriptions administratives (certificat de scolarité, sécurité sociale, carte étudiante...), logement, bourses, titres de séjours	Véronique OSTROWSKI Patricia PIAT	accueil-vie-etudiante@enpc.fr
	Bureau des admissions et de la scolarité	Coordination des emplois du temps, infos CER, duplicata et retrait des diplômes, élection des représentants des élèves aux CA et CER	Evelyne THIÉCHART-POUPON	missionscolarite@enpc.fr
	Secrétariat Direction de l'enseignement	Relevés de notes, gradués en ingénierie, attestation de diplôme, prise de rendez-vous avec la Directrice de l'enseignement	Virginie CHASSIN	virginie.chassin@enpc.fr
	Inspectrices des études	Élaboration des contrats de formation, suivi de la scolarité	Viroutam MAYOURA - Dept 1A	viroutam.mayoura@enpc.fr
			Sandrine CALVARY - Dept SEGF/GMM	sandrine.calvary@enpc.fr
			Soazig CRUAUD - Dept GCC	soazig.cruaud@enpc.fr
			Laurence DODIN - Dept VET/SHS	laurence.dodin@enpc.fr
	Responsables académiques	Construction de cursus, accompagnement projet professionnel, orientation 3A	Sandrine GUILLERM - Dept IMI/GI	sandrine.guillerm@enpc.fr
			N. - Dept 1A	
			Abdelkader SLIFI - Dept SEGF	abdelkader.slifi@enpc.fr
Frédéric TAYEB - Dept GMM			frederic.tayeb@enpc.fr	
Aurélié DELEMARLE - Dept GI			aurelie.delemarle@enpc.fr	
Mohammed EL RHABI - Dept IMI			mohammed.el-rhabi@enpc.fr	
Marie KRIER - Dept VET			marie.krier@enpc.fr	
Service Stages et Orientation Professionnelle	Stages, programme d'orientation professionnelle (POP), partenariat entreprises Focus Métiers	Aphrodite MICHALI - Dept GCC	aphrodite.michali@enpc.fr	
		Valérie JOLY	valerie.joly@enpc.fr	
		Chantal DEKEYSER	chantal.dekeyser@enpc.fr	
DFL	Département de la formation linguistique	Inscriptions aux cours de langues, suivi TOEIC	Monique SCHUMACHER	monique.schumacher@enpc.fr
DRI	Direction des relations internationales	Suivi des étudiants internationaux, information, orientation et suivi sur les mobilités à l'étranger, bourses de mobilité (Erasmus, Eiffel, Fitec, AMIE...)	Alma CATALA-LUNA	alma.catala-luna@enpc.fr
AC	Agence comptable	Paiement des droits d'inscription, des frais de scolarité et de sécurité sociale	Eric VALETTE	eric.valette@enpc.fr
			Odile LE MER	odile.lermer@enpc.fr
			Stéphanie LECLERC	stephanie.leclerc@enpc.fr



École nationale des ponts et chaussées / Direction de l'enseignement